

Rapport de contrôle des concessions de distribution publique de gaz

Exercice **2020**



Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
PRÉAMBULE	4
A. Le gaz, une compétence optionnelle du SDEF.....	4
B. Des procédures de délégation de service public	4
C. Des transferts pour des contrats déjà existants	4
D. Les communes et contrats pour lesquels le SDEF est AODG.....	4
E. Les fondements juridiques du contrôle de concession	5
F. Les moyens et modalités du SDEF pour ce contrôle obligatoire	5
G. Le compte-rendu d'activité (CRAC) du concessionnaire, un support de contrôle	6
H. La mise à disposition des données cartographiques	6
RAPPORT DE CONTRÔLE	7
I. LE PATRIMOINE DES CONCESSIONS	7
1. Les conduites	7
a. Linéaire à fin 2020	
b. L'évolution sur les 5 derniers exercices	
c. Répartition par matière et par pression	
2. Les postes de distribution	7
3. Les robinets de réseau	7
4. Les compteurs	8
a. Nombre total à fin 2020	
b. Répartition par débit	
5. Ouvrages collectifs	10
a. Nombre total à fin 2020	
b. Répartition par débit	
6. Age moyen des ouvrages	11
II. INVESTISSEMENTS ET EXPLOITATION	11
1. Les travaux d'investissement 2020 du concessionnaire	11
2. Évolution pluriannuelle des investissements réalisés par GRDF	12
3. Les prestations de prévention et de maintenance	12
III. FIABILITÉ DES OUVRAGES	13
1. Les incidents	13
a. Incidents 2020 en nombre et en ratio	
b. Sièges et causes des incidents 2020	
c. Évolution pluriannuelle du nombre d'incidents	
2. Les appels de tiers	14
a. Appels 2020 en nombre et en ratio	
b. Évolution par motif des appels de tiers	
c. Évolution du ratio des appels pour 1000 clients	

IV. LE DOMAINE CLIENTÈLE	15
1. Les clients	15
a. Clients en 2020 et leur répartition par concession	
b. Évolution 2020/2019 des clients pour chaque contrat	
c. Répartition des clients par tarif et par secteur	
2. Les consommations	16
a. Consommations en 2020 et leur répartition par concession	
b. Évolution 2020/2019 des consommations pour chaque contrat	
c. Répartition des consommations par tarif et par secteur	
d. Évolution clients/consommations sur plusieurs années	
3. Les réclamations traitées par GRDF	17
a. Évolution du nombre total des réclamations et du ratio pour 1 000 clients	
b. Répartition par thématique	
4. Les prestations demandées	18
a. Évolution du nombre total de prestations demandées et du ratio par client	
b. Répartition des demandes de prestations par typologie	
V. VALEURS DES OUVRAGES DE LA CONCESSION	19
1. Définition des ouvrages concédés	19
2. la valeur initiale ou brute des ouvrages concédés	19
3. La valeur nette des ouvrages concédés	20
4. Évolution de la durée de remboursement de certains ouvrages	21
VI. COMPTES D'EXPLOITATION	21
1. Cumul des comptes d'exploitaiton à l'échelle du SDEF	21
2. Focus sur les recettes	21
3. Zoom sur les redevances de concession parties fonctionnement dites R1	22
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	22

Le mot du président

“ En tant qu’AODG (Autorité Organisatrice de la Distribution publique de Gaz), le SDEF doit contrôler le concessionnaire pour s’assurer qu’il s’acquitte correctement des missions de service public qui lui sont dévolues.

Le présent rapport concerne le contrôle de l’activité du concessionnaire GRDF au titre des 14 concessions dont le SDEF à la charge et de l’exercice 2020.

Pour la rédaction de ce rapport, le SDEF s’est appuyé sur les données des CRACs 2020 (Comptes Rendus d’Activité du Concessionnaire) qui ont été mis à disposition du SDEF fin mai 2021 et sur l’analyse de fichiers complémentaires qui ont été fournis à l’appui.

Vous constaterez à la lecture du présent document, que l’activité du SDEF en matière de contrôle de concession est très fournie, puisqu’elle couvre des sujets aussi larges que :

- Le suivi du patrimoine concessif,
- La fiabilité des ouvrages,
- L’importance et la pertinence des travaux d’investissement pour gagner toujours plus en qualité de distribution, leur réalisation en respect des clauses contractuelles,
- La qualité de la relation clientèle auprès des clients des concessions notamment au travers du traitement des réclamations que ces dernières soient remontées par les usagers eux-mêmes, voire portées par le syndicat dans le cadre de sa médiation,
- Le contrôle des flux comptables et financiers contractuellement prévus,
- Etc...

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport très détaillé dans lequel vous trouverez de multiples renseignements sur de nombreux sujets relatifs à la distribution publique de gaz ! ”

Le Président,
Antoine COROLLEUR



Préambule

A. LE GAZ, UNE COMPÉTENCE OPTIONNELLE DU SDEF

Le SDEF est en mesure, dans le cadre de ses compétences optionnelles (articles 2.2.1 et 4.1 de ses statuts), d’exercer la compétence d’autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l’exploitation des réseaux publics de distribution de gaz ainsi qu’à la fourniture de gaz. Les attributions qui lui sont alors dévolues sont :

- l’organisation de la distribution de gaz et, en particulier, discussion et passation avec les entreprises concessionnaires de tous contrats, cahiers des charges et avenants ayant pour objet la distribution de gaz, leur contrôle,
- la maîtrise d’ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution de gaz, exercée soit en direct en tant qu’opérateur de réseau, soit dans le cadre des contrats de délégation,
- la représentation des collectivités et EPCI ayant transféré cette compétence dans tous les cas où les lois et règlements, en particulier ceux sur la nationalisation de l’électricité et du gaz, prévoient que les communes et EPCI doivent être représentés ou consultés,
- l’organisation de services d’études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l’examen pour le compte du syndicat départemental et des membres de toutes les questions relatives à la production, au transport, à la distribution et à l’utilisation ou intéressant le fonctionnement du service public du gaz.

B. DES PROCÉDURES DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Sur les communes de Cléder, Plouescat, Sibiril, Henvic, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët, le SDEF a été sollicité pour mettre en place des réseaux de gaz naturel.

Pour répondre aux besoins des communes et des acteurs économiques, le syndicat, après des transferts préalables de la compétence gaz, a ainsi décidé d’engager des procédures de délégation de service public (3 au total) afin de retenir des concessionnaires chargés de desservir en gaz les territoires concernés.

C. DES TRANSFERTS POUR DES CONTRATS DÉJÀ EXISTANTS

En parallèle, le syndicat propose, aux communes déjà desservies en gaz et qui, en tant qu’autorités organisatrices de la distribution, se doivent d’assurer le contrôle des missions de service public, de profiter de l’expertise du SDEF en lui transférant la compétence concernée.

D. LES COMMUNES ET CONTRATS POUR LESQUELS LE SDEF EST AODG

Communes ayant transféré la compétence gaz au SDEF	Contrat communal ou multicom-munal	INSEE	Type de contrat de concession gaz	Date d’entrée en vigueur du contrat de concession	Durée de la concession (années)	Échéance du contrat	Dates des délibérations de transfert
Châteaulin	Communal	29 026	Historique	27/07/1998	25	27/07/2023	22/02/2018
Cléder	Cléder/Plouescat/Sibiril	29 030	Type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	11/04/2011
Clohars-Carnoët	Moëlan-sur-mer/Clohars-Carnoët	29 031	Type DSP non péréqué	01/12/2018	30	01/12/2048	08/07/2016
Clohars-Fouesnant	Communal	29 032	Historique	15/09/2006	30	15/06/2036	20/03/2018
La Forest-Landerneau	Communal	29 056	Historique	16/12/2003	25	16/12/2028	18/12/2017
Henvic	Communal	29 079	Type DSP non péréqué	01/05/2015	30	01/05/2045	14/11/2013
Moëlan-sur-mer	Moëlan-sur-mer/Clohars-Carnoët	29 150	Type DSP non péréqué	01/12/2018	30	01/12/2048	13/12/2016
Plouescat	Cléder/Plouescat/Sibiril	29 185	Type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	31/05/2011
Plougerneau	Pas de contrat à date	29 195	Pas de contrat à date	/	/	/	14/09/2011
Plouvien	Communal	29 209	Historique	01/03/1999	30	01/03/2029	09/01/2018
Plouvorn	Communal	29 210	Historique	31/03/1998	30	31/03/2028	29/01/2018
Rosporden	Communal	29 241	Historique	12/12/1996	30	12/12/2026	02/07/2019
Saint-Sénégal	Communal	29 263	Historique	22/01/2004	30	22/01/2034	16/02/2018
Saint-Yvi	Communal	29 272	Historique	01/02/2000	30	01/02/2030	21/09/2018
Sibiril	Cléder/Plouescat/Sibiril	29 276	Type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	07/03/2012
Tourc’h	Communal	29 281	Historique	06/04/2001	25	06/04/2026	07/03/2012
Tréflaouenan	Pas de contrat à date	29 285	Pas de contrat à date	/	/	/	25/11/2011
Trégunc	Communal	29 293	Historique	30/04/2015	30	30/04/2045	18/11/2018
Tréméven	Communal	29 297	Historique	01/12/2000	30	01/12/2030	14/12/2017
19 communes	14 contrats						



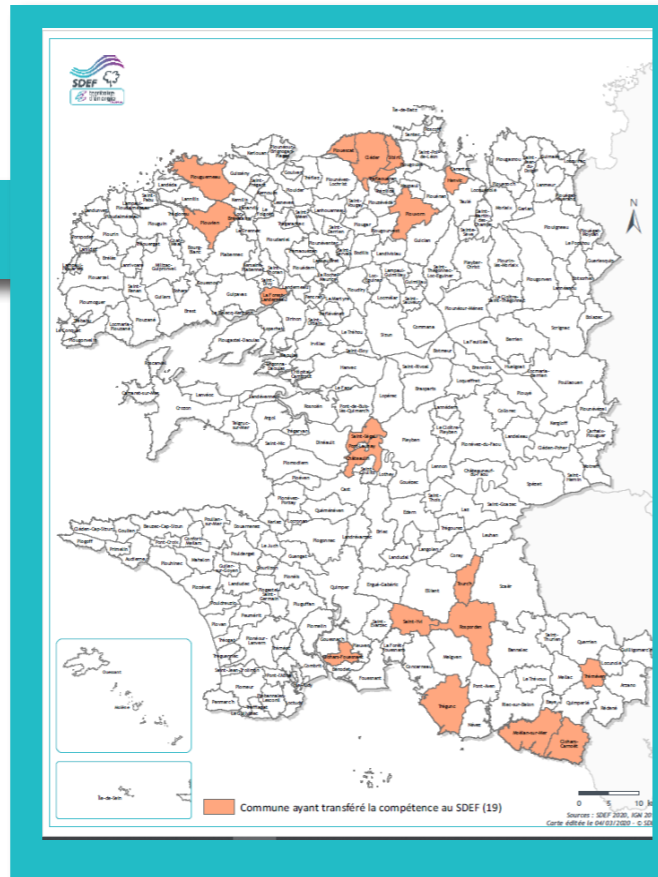
Au total à fin 2020, ce sont ainsi 19 communes organisées en 14 concessions distinctes (dont 2 communes sans contrat gaz à date), qui ont confié leur compétence gaz au SDEF.

La carte ci-contre localise les communes du précédent tableau :

E. LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU CONTRÔLE DE CONCESSION

La loi du 3 janvier 2003 a strictement étendu au contrôle des distributions de gaz les dispositions déjà édictées dans la loi du 10 février 2000 modifiée pour le contrôle des distributions d'électricité.

Ainsi, l'article L2224-31 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) précise le pouvoir de contrôle de l'autorité concédante : « [...] les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz [...] exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne



les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions. Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution. Chaque organisme de distribution d'électricité et de gaz tient à la disposition de chacune des autorités concédantes précitées dont il dépend les informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique utiles à l'exercice des compétences de celle-ci[...]».

Il est à noter qu'une partie de la redevance de concession dite R1 perçue par le syndicat sert à financer cette mission de contrôle.

F. LES MOYENS ET MODALITÉS DU SDEF POUR CE CONTRÔLE OBLIGATOIRE

Pour effectuer ce contrôle obligatoire, le SDEF dispose d'une forte expertise en la matière au travers d'agents spécialisés dans les distributions qu'elles soient d'électricité et de gaz et aux compétences variées à la fois techniques, juridiques et financières.

Le syndicat réalise notamment un contrôle des redevances de concession parties fonctionnement dites R1, mais également, dans l'intérêt des communes qui en sont directement bénéficiaires, des redevances d'occupation du domaine public (que l'occupation soit pérenne -> RODP ou provisoire - le temps des travaux de construction des réseaux - = ROPDP).

Le SDEF peut également intervenir, à l'occasion de toute saisine relative au gaz - par exemple le déploiement des compteurs communicants GAZPAR - émanant des élus, des services communaux ou des administrés et veille, dans ce cas, à la diligence et à la pertinence des réponses apportées par GRDF. Il peut aussi procéder

à une expertise de la qualité et de la conformité des services rendus par le concessionnaire et peut intervenir, au besoin, auprès de ce dernier en cas de divergence de point de vue ou de manquement à ses obligations.

Par ailleurs, chaque année, le SDEF opère un traitement des données issues des comptes-rendus d'activité du concessionnaire GRDF et des fichiers de contrôle que ce dernier remet à l'appui de ses comptes-rendus. Le syndicat réalise ensuite une analyse critique de ces informations (évolution des chroniques interannuelles, comparaison des concessions entre elles...) pour juger de l'efficacité du concessionnaire sur les différents territoires gaz où le SDEF est compétent.

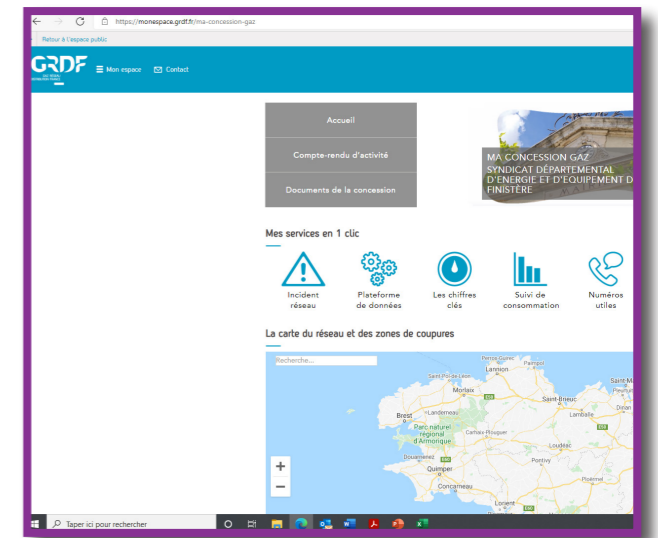
Le présent rapport synthétise ces différents contrôles et est complété par des fiches à l'échelle de chaque concession qui mettent en exergue et en perspective les données de ces dernières.

G. LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ (CRAC) DU CONCESSIONNAIRE, UN SUPPORT DE CONTRÔLE

Conformément aux articles 29 ou 32 des différents cahiers des charges de concession gaz, le concessionnaire a l'obligation de rendre compte de l'exécution des contrats.

Cette obligation se traduit par la production et la fourniture à l'autorité concédante, avant le 1er juin suivant l'exercice considéré, d'un compte rendu d'activité (CRAC).

Il est à noter que, pour l'exercice 2020, cette obligation a bien été respectée par GRDF puisque les CRACs de l'ensemble des 14 concessions du SDEF ont été mis à disposition avant cette date via l'espace client du syndicat « ma concession gaz », ainsi que les fichiers associés.

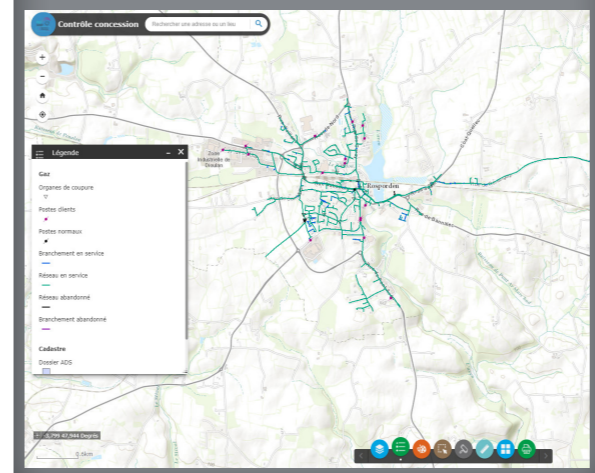


H. LA MISE À DISPOSITION DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Pour parfaire sa connaissance du patrimoine des 14 concessions gaz et assurer une meilleure expertise, le SDEF a souhaité contractualiser avec GRDF pour la mise à disposition des données cartographiques moyenne échelle géoréférencées, via l'établissement d'une convention spécifique.

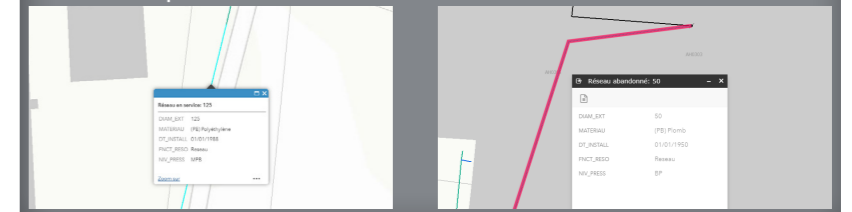
Cette convention, signée le 26/11/2020 pour une durée de 5 ans et renouvelable tacitement, prévoit une transmission annuelle au format d'échange standard SHAPE.

L'exemple ci-après reprenant la représentation cartographique des ouvrages de distribution publique de gaz de la commune de Rosporden permet d'illustrer les couches qui sont dorénavant disponibles dans le SIG du SDEF :

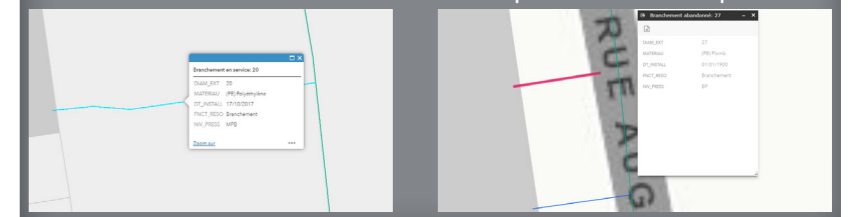


Quant aux données attributaires fournies pour chaque type d'ouvrages, elles sont listées ci-après :

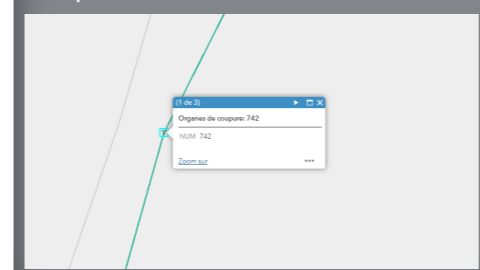
- Pour les réseaux en service, comme pour les réseaux abandonnés : diamètre extérieur, matériau, date de pose, niveau de pression



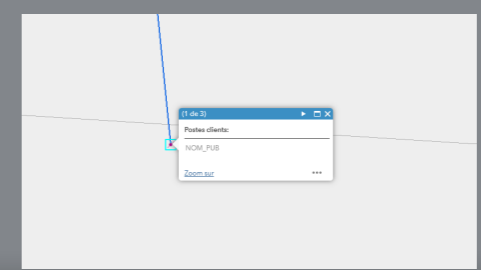
- Pour les branchements en service comme abandonnés : diamètre extérieur, matériau, date de pose, niveau de pression



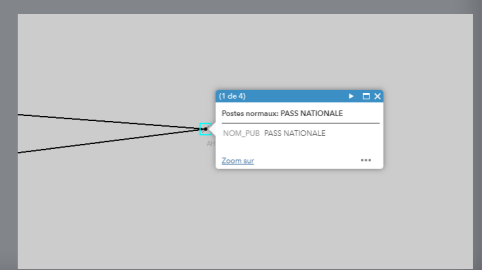
- Pour les organes de coupure : uniquement le numéro



- Pour les postes clients : pas de données attributaires



- Pour les postes normaux : pas de données attributaires



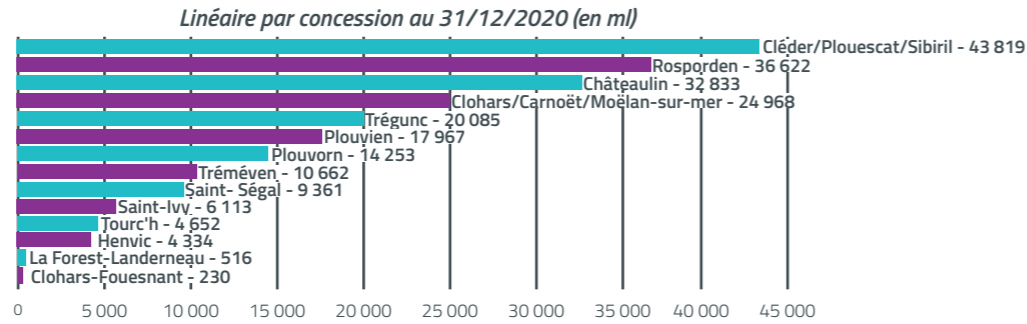
Rapport de contrôle

I. LE PATRIMOINE DES CONCESSIONS

1. LES CONDUITES

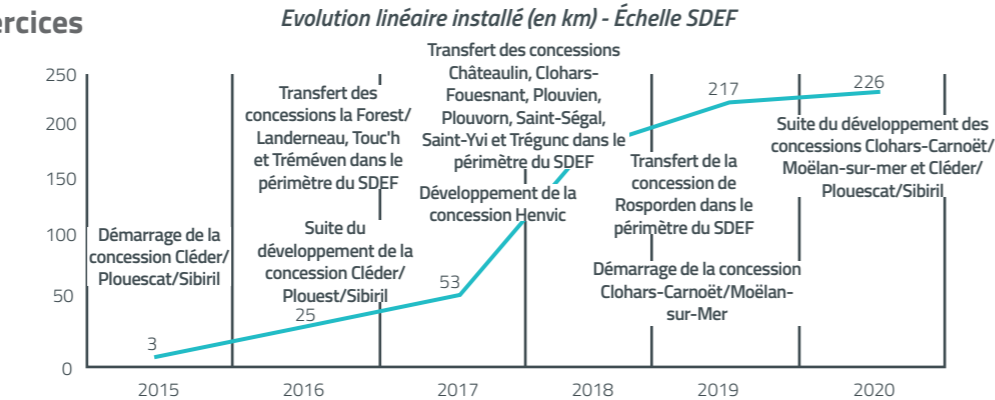
a. Linéaire à fin 2020

A fin 2020, les 14 concessions gaz du SDEF comptent 226 km de réseau gaz. La répartition par contrat est détaillée ci-contre :

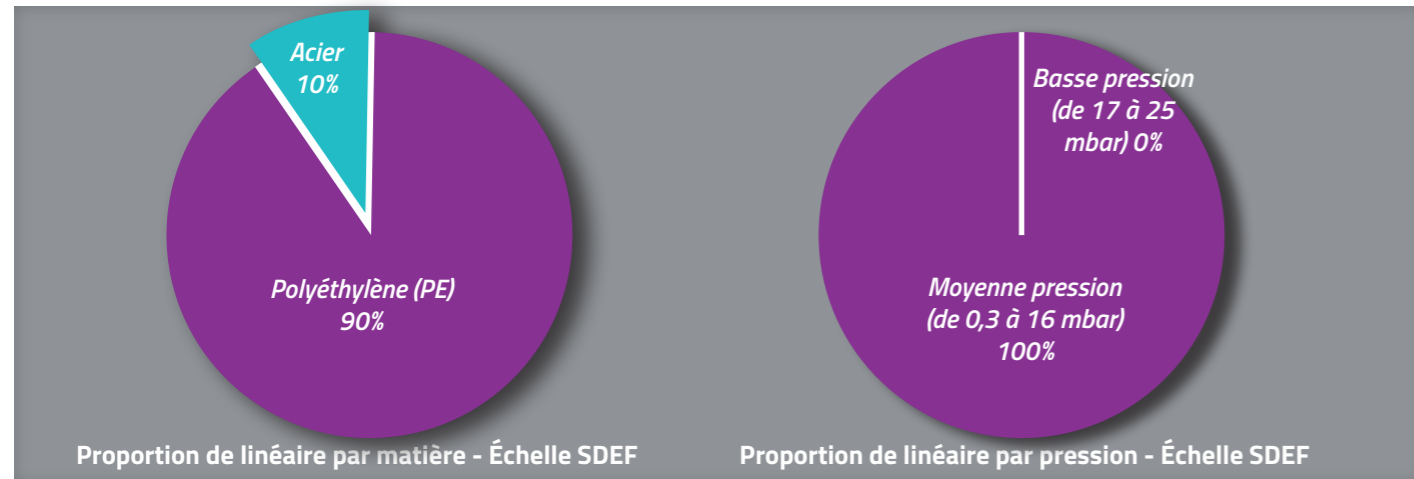


b. Evolution sur les 5 derniers exercices

Le linéaire total sous concessions SDEF a beaucoup progressé ces dernières années sous l'effet cumulé du développement des réseaux dans le cadre des DSP récemment signées et le transfert progressif de la compétence gaz par certaines communes :



c. Répartition par matière et par pression

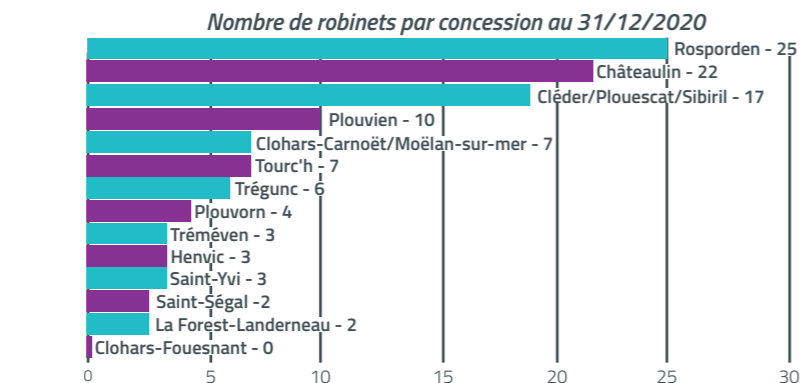


2. LES POSTES DE DISTRIBUTION

Au total, à fin 2020, sur l'ensemble des 14 concessions, le SDEF ne compte que 4 postes de distribution. Ils se situent respectivement sur les communes de Cléder (2), Plouvien (1) et Rosporden (1). Ils sont tous télé-exploités.

3. LES ROBINETS DE RÉSEAU

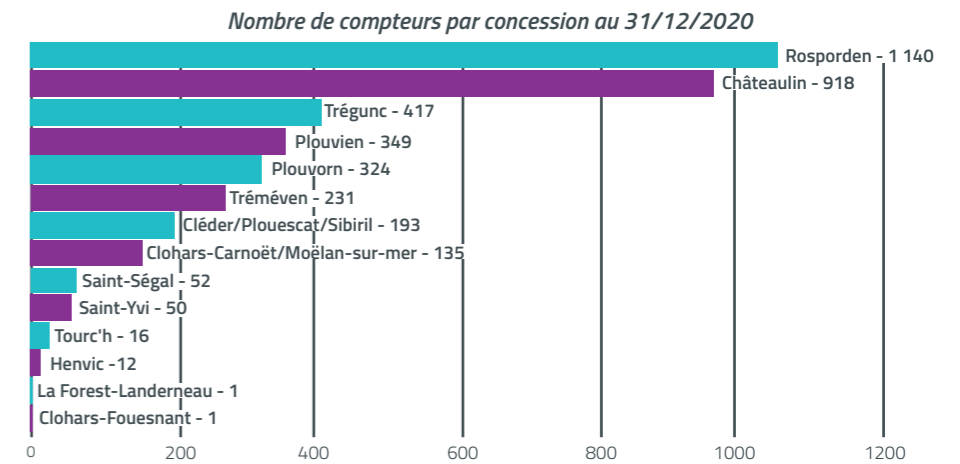
Au total, à fin 2020, sur l'ensemble des 14 concessions, le SDEF compte 111 robinets de réseau. Ils sont répartis comme suit par concession :



4. LES COMPTEURS

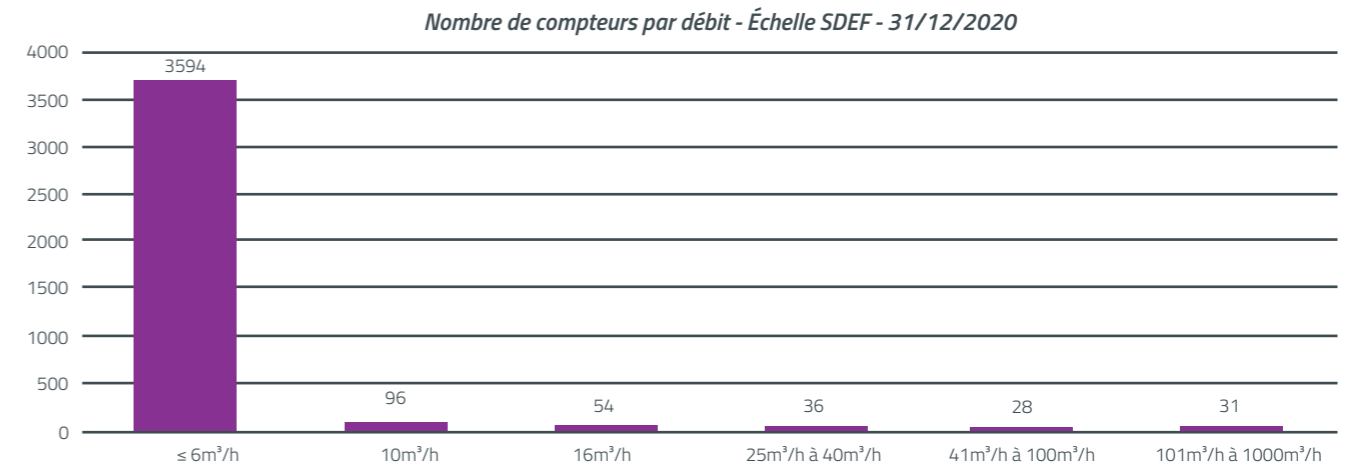
a. Nombre total à fin 2020

A fin 2020, les 14 concessions gaz du SDEF comptent 3 827 compteurs gaz pour 3 788 clients ; soit + 167 unités en un an, dont + 78 sur la seule concession de Clohars-Carnoët/Moëlan-sur-Mer. La répartition par contrat est détaillée ci-contre :



b. Répartition par débit

Les compteurs sont à près de 94% de débit inférieur ou égal à 6 m³/h.



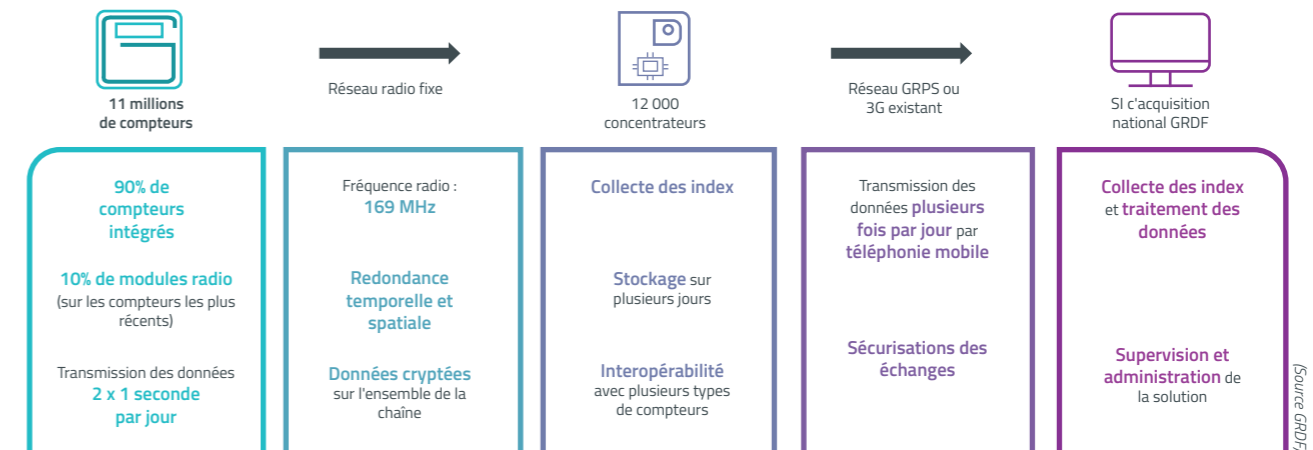
c. Déploiement du compteur communicant GAZPAR



- Intérêt de l'équipement :

A la différence de son « cousin » électrique (le compteur Linky), GAZPAR n'est pas un compteur intelligent, il ne propose pas un panel de services associés et n'est pas non plus équipé d'un dispositif de coupure à distance. Il est simplement communicant ; permettant un relevé de consommation sécurisé automatique et à distance. Dans les faits, en plus du nombre de tours du compteur, les seules données échangées sont la mise à jour de son horloge interne (information via concentrateurs vers compteurs), le niveau de la pile l'alimentant et les éventuelles tentatives de fraudes qu'il a pu subir.

- Architecture du système GAZPAR



- Déploiement des concentrateurs à fin 2020

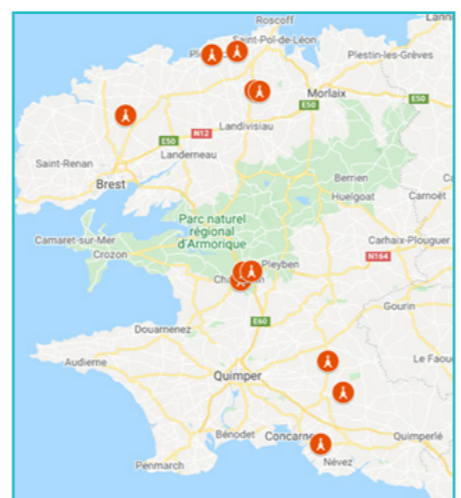
Pour communiquer, les compteurs communicants gaz ont besoin de concentrateurs, relais des données vers le système d'informations de GRDF (comme l'illustre le schéma ci-dessus).

Sur 3 communes du Finistère Nord, Henvic, Plouvien et Plouvorn, les concentrateurs sont mis en service, les compteurs sont installés. GRDF a donc pu faire l'étude radio vérifiant que la zone est complètement couverte, les communes sont dites alors « optimisées ». 2 communes, Plouescat et Cleder sont, elles, en cours de vérification.

Sur 6 communes du Sud Finistère, Saint-Ségal, Châteaulin, Tournh, Saint-Yvi, Clohars-Fouesnant et Trégunc, les concentrateurs sont mis en service, mais les compteurs n'étant pas encore tous installés, il n'est pas possible de vérifier déjà que la commune est totalement couverte.

Il reste quelques communes non couvertes, où la recherche d'un point haut pour installer le concentrateur est en cours.

Adresse point Haut	Commune PH ZDR	INSEE	Date réalisation	Type point Haut
1 Résidence de la plaine	Châteaulin	29062	30/04/2019	Immeuble toit en V
Coatiftitek	Châteaulin	29026	21/05/2019	Pylône
Rue Camille Danguillaume	Châteaulin	29026	21/05/2019	Pylône
1 Place Charles de Gaulle	Cléder	29030	30/10/2020	Immeuble en toiten V
Boulevard de l'Europe	Plouescat	29185	16/12/2019	Divers
4 Rue Châteaubriand	Plouvien	29209	07/03/2017	Château d'eau
6984 Rue de Pen ar Valy	Plouvorn	29210	24/11/2017	Immeuble toit en V
22 Rue de Bel Air	Plouvorn	29210	23/11/2017	Complexe sportif
Rue du stade de Kernevel	Rosporden	29241	12/12/2019	Pylône
Place Jules Ferry	Tournh	29281	16/12/2019	Pylône
Rue de la gare	Trégunc	29293	02/04/2019	Divers



- Calendrier de déploiement des compteurs et niveau d'avancement

Depuis février 2018, GRDF opère, sur le Finistère, via ses propres équipes, un déploiement par opportunité (dit « diffus ») avec des remplacements de compteurs à l'occasion d'interventions classiques de maintenance/dépannages ou de mises en service (branchements neufs notamment).

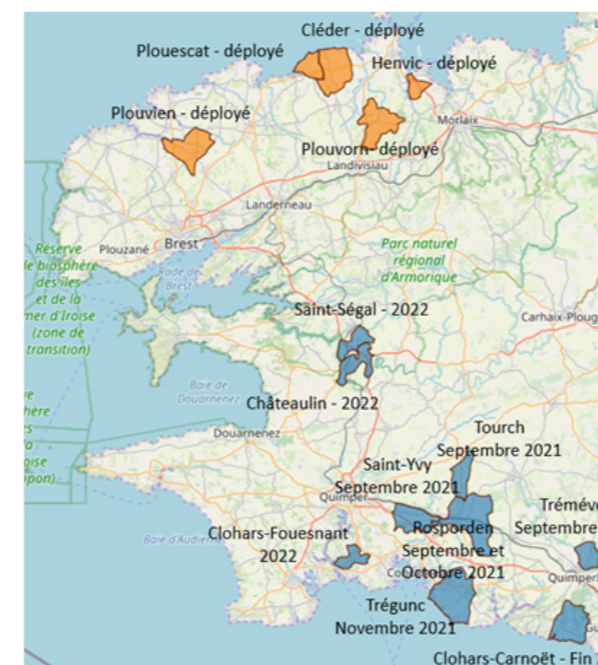
En parallèle de ce déploiement diffus, GRDF a lancé un déploiement programmé « intensif » avec des remplacements de compteurs, lors de tournées exclusivement dédiées à cet effet réalisées par des prestataires externes : SNAT pour le Finistère nord et SOLUTIONS 30 pour le Finistère sud.

A fin 2020, les chiffres du déploiement, pour chaque commune où le SDEF est AODG, sont les suivants :

INSEE	Nom	Nombre de compteurs Gazpar posés pas encore télérelevés	Nombre de compteurs Gazpar posés ET télérelevés	Nombre de compteurs Gazpar posés	Nombre de compteurs gris	Totale de tous les compteurs	% de compteurs Gazpar posés/total de tous les compteurs
29026	Châteaulin	21	104	125	771	896	14%
29030	Cléder	18	73	91	4	65	96%
29031	Clohars-Carnoët	26	16	42	20	62	68%
29079	Henvic	1	6	7	1	8	88%
29185	Plouescat	18	50	68	6	74	92%
29209	Plouvien	8	317	325	4	329	99%
29241	Rosporden	42	60	102	1011	1113	9%
29263	Saint-Ségal	0	11	11	39	50	22%
29272	Saint-Yvi	0	1	1	47	48	2%
29281	Tournh	0	0	0	15	15	0%
29297	Trégunc	8	20	28	383	411	7%
29297	Tréméven	1	15	16	211	227	7%
	Communal	29 297	historique	01/12/2000	30	01/12/2030	14/12/2017
	Total	158	956	1114	2522	3636	31%

On notera que seules 13 des 14 communes sur lesquelles un contrat de concession gaz « SDEF » existe sont ci-contre listées. Il manque ici Sibiril puisque, même si cette commune présente sur son territoire du réseau gaz, aucun client n'y est localement rattaché.

Comme l'illustre la carte ci-après, après un déploiement massif concentré dans le nord du département, ce sont les communes du centre et sud Finistère qui vont être concernées sur 2021/2022. En revanche, il est important de préciser que les périodes mentionnées ne sont que prévisionnelles car très tributaires de l'approvisionnement en composants électroniques, qui reste problématique en cette période post-confinements COVID :



En prévision de cette « 2ème vague » de déploiement et pour permettre une pleine information des élus locaux et services communaux, relais naturels des clients quand des questions se posent sur ce sujet, une réunion d'information à leur attention a été organisée le 27 mai 2021 par GRDF. Désireux de jouer pleinement son rôle d'AODG, le SDEF a très logiquement souhaité y être associé ; proposant même ses locaux pour la tenue de cette réunion. Dans les faits, fort des remontées de la 1ère vague et de son expérience acquise lors du suivi du déploiement du compteur électrique Linky, le SDEF a formulé auprès du concessionnaire de multiples questions en complément des supports fournis en séance ; notamment :

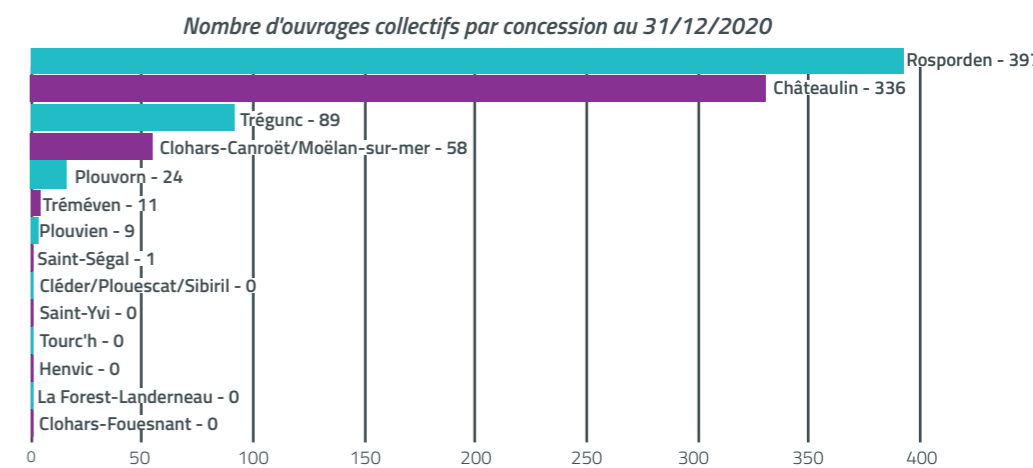
- sur la liste des données échangées et interventions éventuellement télé-opérables : reprises ci-dessus dans le paragraphe « intérêt de l'équipement »,

- périodicité de la remontée : extraction 1 fois par jour à 6 heures du nombre de tours du compteur et 2 remontées par jour de cette donnée par pour une redondance/confirmation de l'information,
- sur les organes de sécurité : pas d'organes internes au compteur, mais renouvellement systématique du régulateur existant en même temps que le compteur,
- sur la protection des données à caractère personnel : le traitement des données de consommations collectées par le compteur respecte en tout point les recommandations 2012 de le CNIL,
- sur les modalités mises en œuvre en cas de refus des clients : pas de pose, et ce, même si le compteur est accessible depuis le domaine public, mais relance à raison d'un courrier par an,
- sur les mesures prises pour inciter à l'ouverture des comptes-clients « mon espace GRDF » (comptes qui permettent un accès individualisé et personnalisé aux données journalières de consommation avec comparaisons interannuelles et mises en perspective avec températures extérieures de la station météo la plus proche et qui constituent donc des outils efficaces de maîtrise de l'énergie) : envoi d'un SMS et d'un mail à chaque client à l'ouverture des services et une nouvelle campagne de communication prévue à la fin du déploiement national ; à savoir en 2022 et 2023...

5. OUVRAGES COLLECTIFS

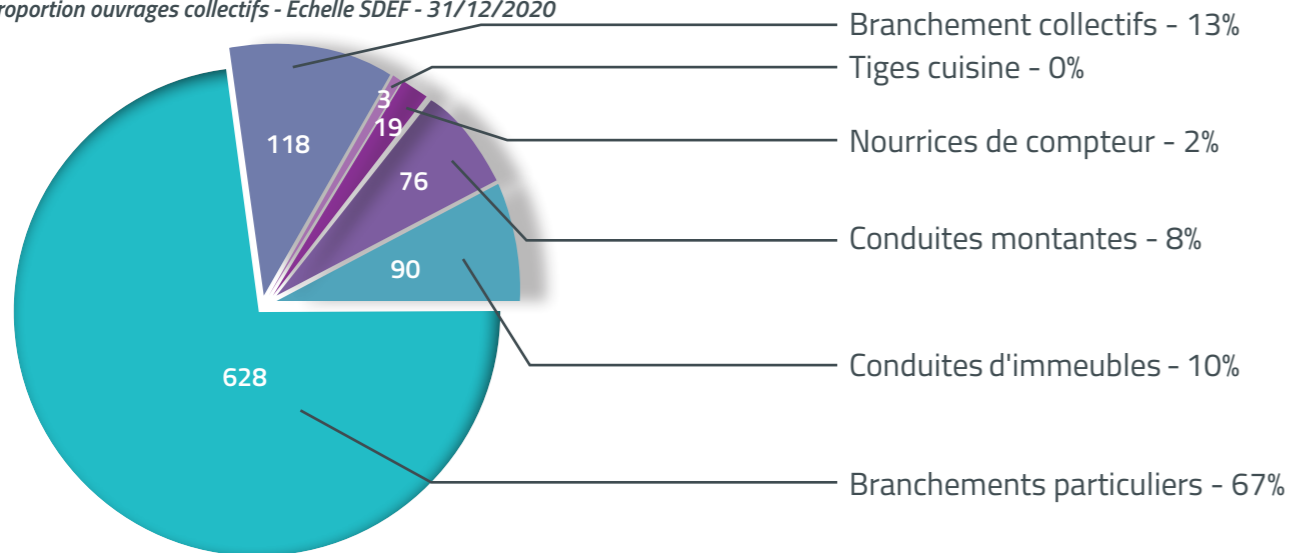
a. Nombre total à fin 2020

A fin 2020, les 14 concessions gaz du SDEF comptent 909 ouvrages collectifs. La répartition par contrat de concession est détaillée ci-après :



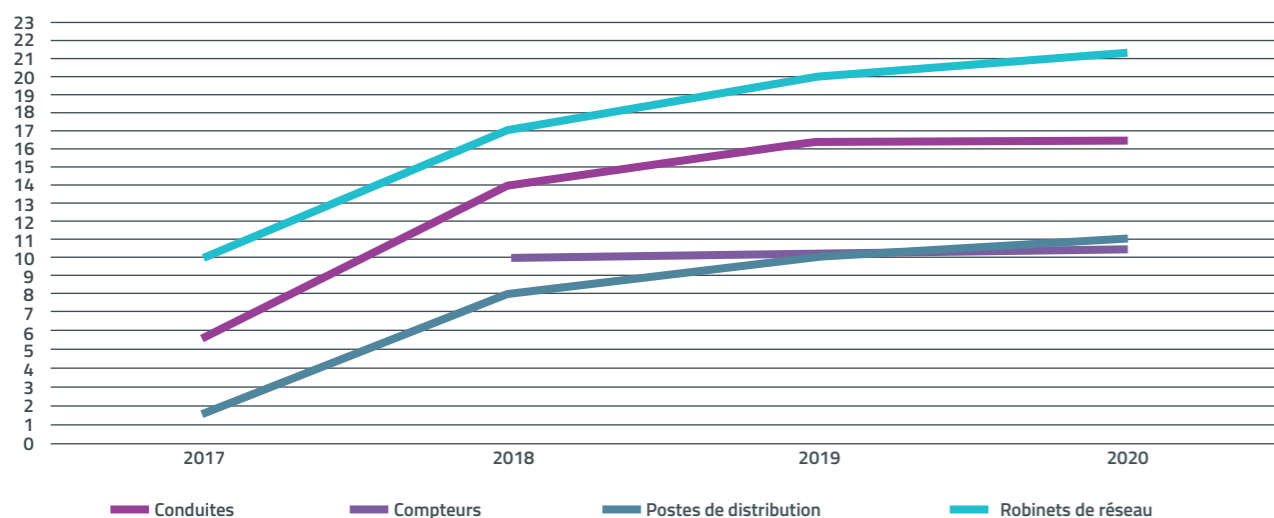
b. Répartition par type d'ouvrages collectifs

Proportion ouvrages collectifs - Échelle SDEF - 31/12/2020



6. AGE MOYEN DES OUVRAGES

Age moyen des ouvrages - Échelle SDEF



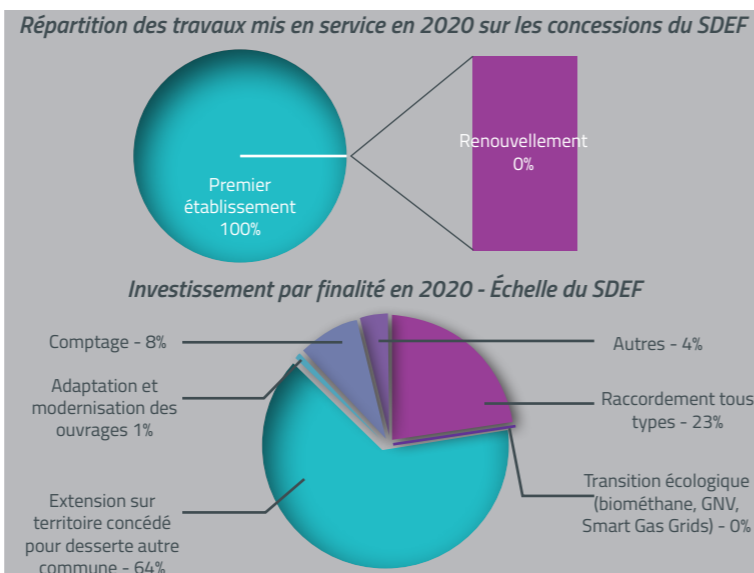
Pour tous les ouvrages, l'âge moyen est à la hausse. C'est pour les compteurs que la progression est la plus contenue grâce à leur renouvellement accéléré dans le cadre du déploiement GAZPAR.

II. INVESTISSEMENTS ET EXPLOITATION

1. LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2020 DU CONCESSIONNAIRE

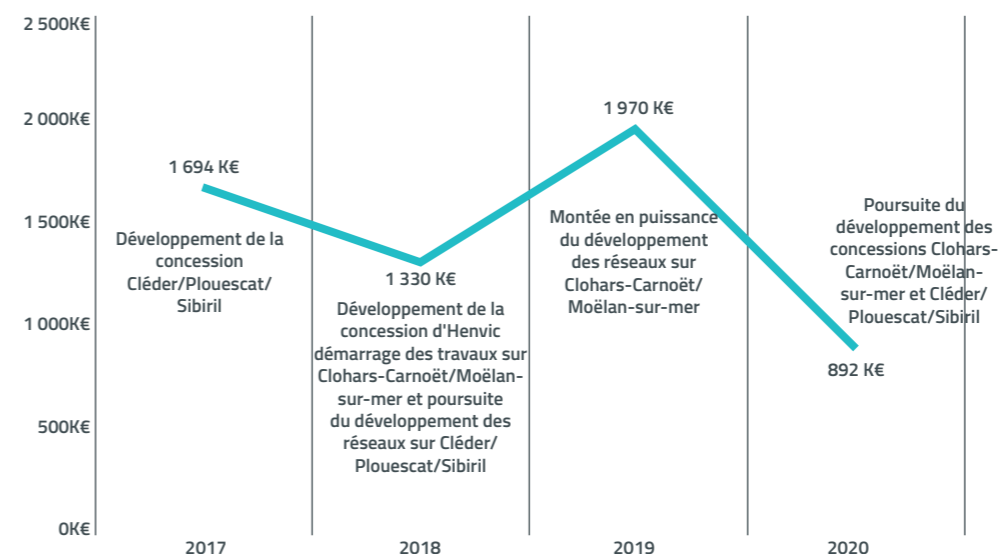
En 2020, sur les 1 074 k€ de travaux mis en service sur le territoire du SDEF, le concessionnaire a réalisé des investissements à hauteur de 892 k€, le reste portant sur des remises gratuites de tiers.

Comme l'illustrent les graphiques ci-contre, la quasi intégralité de ces investissements correspondent à des premiers établissements, reflet des créations d'ouvrages, et notamment des extensions de réseau (64%), qui, pour leur grande majorité, font suite aux développements des concessions Cléder/Plouescat/Sibiril et Clohars-Carnoët/Moëlan-sur-Mer.



2. EVOLUTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR GRDF

Evolution des investissements réalisés par GRDF à l'échelle du SDEF (K€)



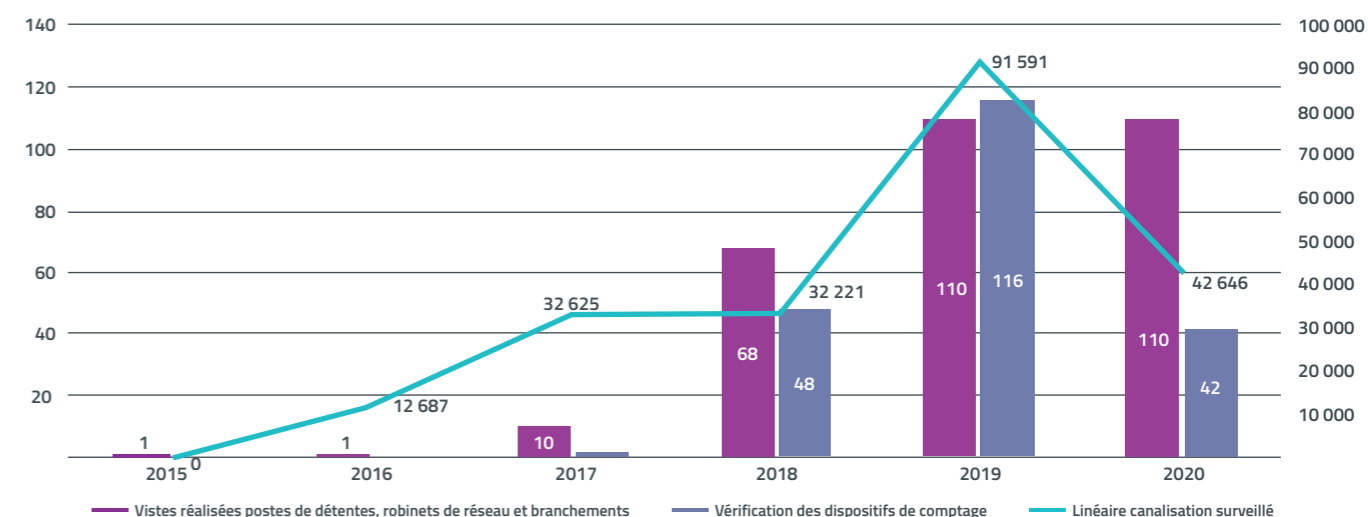
Les montants investis par GRDF fluctuent surtout au gré du développement des réseaux des nouveaux contrats de distribution suite DSP.

3. LES PRESTATIONS DE PRÉVENTION ET DE MAINTENANCE

On rappellera que GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage selon notamment la technologie et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Pour les canalisations par exemple, cela passe par une Recherche Systématique de Fuite (RSF) qui s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. S'agissant de la périodicité de surveillance, pour les conduites, elle dépend de deux facteurs : les caractéristiques (nature, pression) et l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Pour illustrer ce point, sont repris, dans les graphiques ci-après, les prestations de prévention/ maintenance réalisées chaque année depuis 2015 à l'échelle du SDEF ; que ces prestations concernent des canalisations, des dispositifs de comptage, des postes de détentes, robinets de réseau ou branchements collectifs.

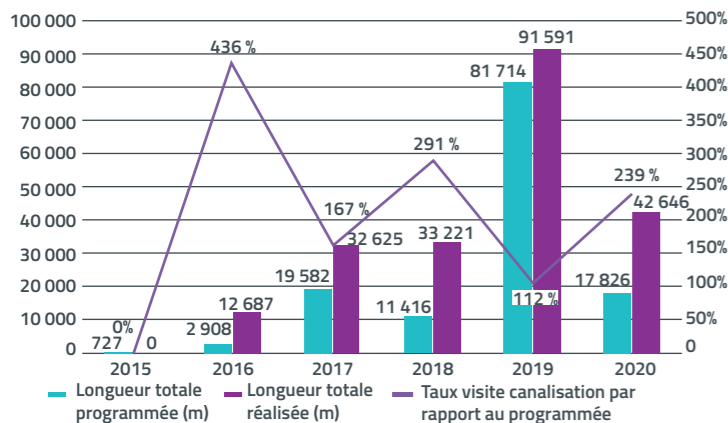
Evolution des prestations de prévention/maintenance par type d'ouvrage - Échelle SDEF



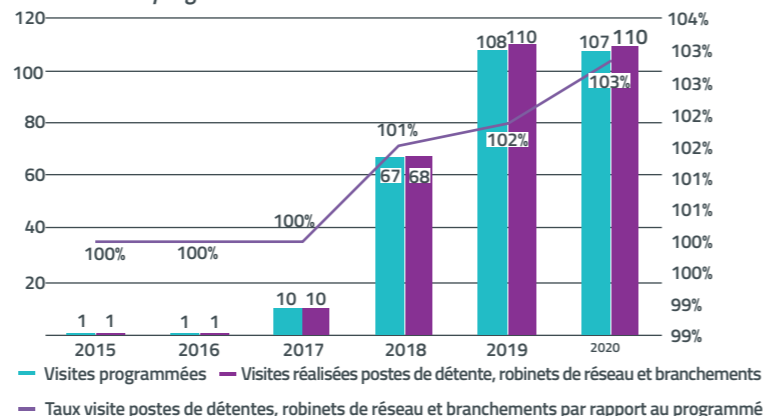
On constate ainsi qu'entre 2015 et 2019, à l'échelle du SDEF, les quantités contrôlées par type d'ouvrage n'ont cessé de progresser, sous l'effet notamment de l'évolution du périmètre d'AODG. En revanche, en 2020, une baisse notable est constatée pour les canalisations et dispositifs de comptage.

Pour les dispositifs de comptage, cette diminution est probablement une conséquence de leur renouvellement accéléré dans le cadre du déploiement GAZPAR. En revanche, pour les canalisations, cela s'explique moins.

Evolution de la maintenance des canalisations (en m) avec distinction linéaire programmé/réalisé- Échelle SDEF



Evolution de la maintenance des postes de détente, robinets de réseau et branchements avec distinction visites programmées/réalisées - Échelle du SDEF



Pour ce qui est des taux de contrôles entre réalisés et programmés, depuis 2015, ils sont toujours de 100% ou légèrement plus pour les postes, robinets et branchements collectifs, mais atteignent des valeurs très supérieures pour les réseaux.

III. FIABILITÉ DES OUVRAGES

La fiabilité des ouvrages peut notamment s'appréhender au travers de l'analyse des incidents et des appels de tiers.

1. LES INCIDENTS

a. Incidents 2020 en nombre et en ratio

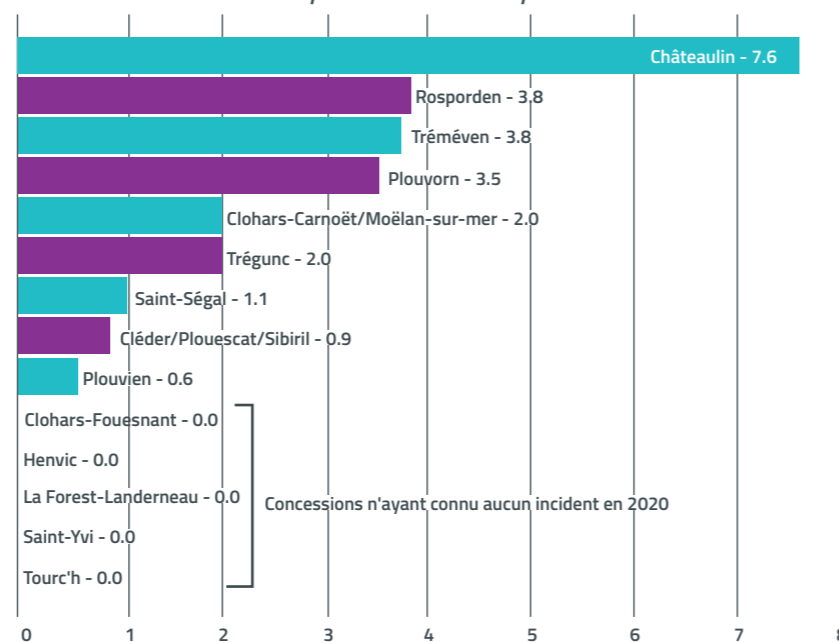
Sur l'ensemble des territoires concessionnaires du SDEF, 63 incidents ont été recensés en 2020.

Proportionnellement à la longueur totale du réseau gaz sous compétence SDEF (226 km), cela donne un ratio de 2,8 incidents aux 10 km.

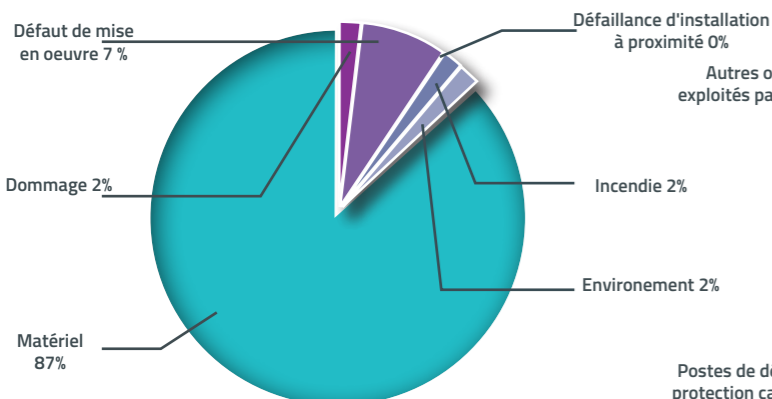
Ce même ratio est également calculé ci-après par concession. On constate ainsi des taux qui varient à l'intérieur d'une plage très large allant de 0 (pour les 5 concessions de Clohars-Fouesnant, Henvic, La Forest-Landerneau, Saint-Yvi et Tourch) à 7,6 pour Châteaulin.

b. Sièges et causes des incidents 2020

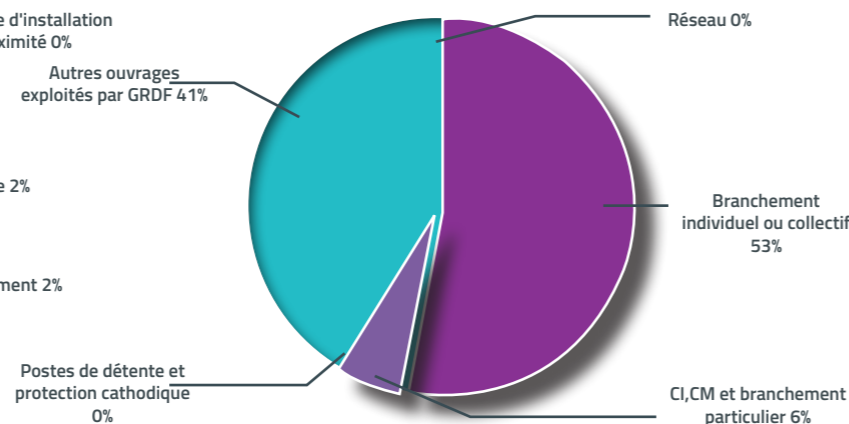
Nombre d'incidents pour 10km de réseau par concession en 2020



Répartition des incidents par causes en 2020 - Échelle SDEF



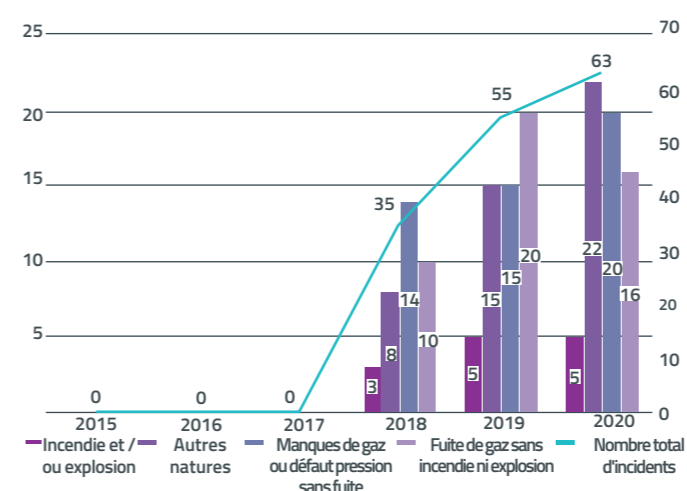
Répartition des incidents par sièges en 2020 - Échelle SDEF



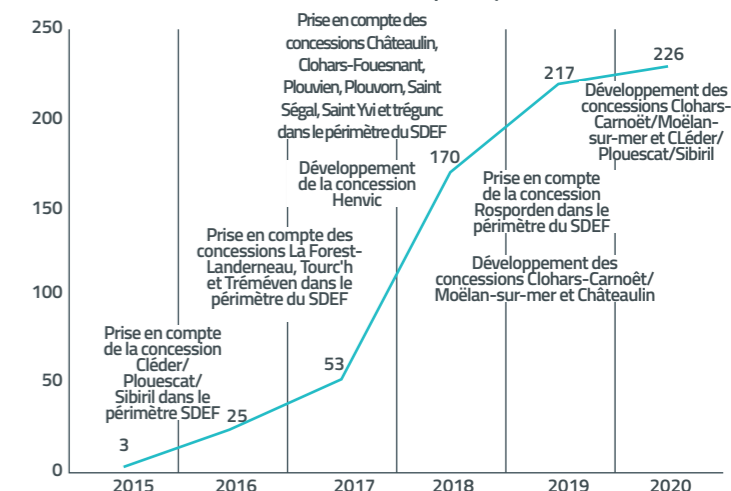
Près de 9 incidents sur 10 ont pour origine un défaut des ouvrages existants (matériel) et, pour plus de la moitié, sont localisés au niveau des branchements.

c. Evolution pluriannuelle du nombre d'incidents

Evolution du nombre des incidents - Échelle SDEF



Evolution linéaire installée (en km) - Échelle SDEF



La progression des incidents ici constatée reste à relativiser au vu de l'évolution du périmètre de compétence gaz du SDEF et donc de l'accroissement du parc des ouvrages (linéaire total de réseaux notamment).

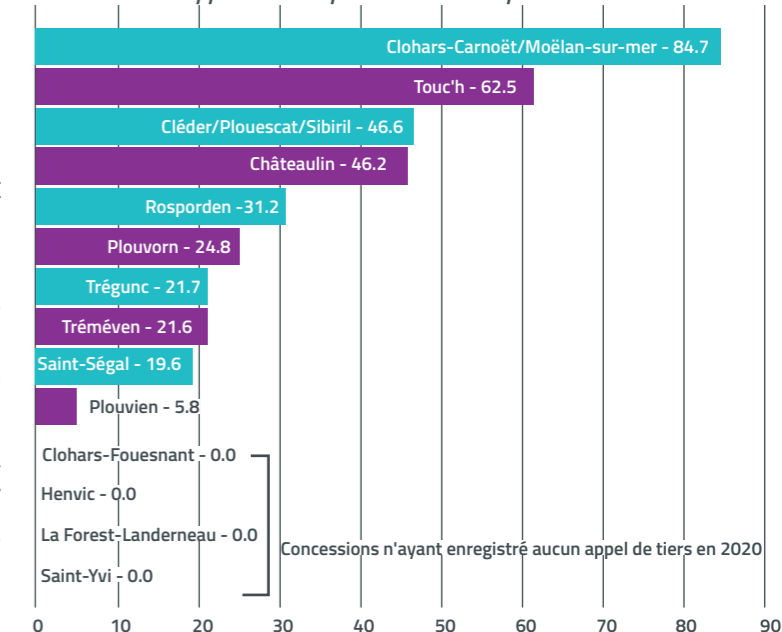
2. LES APPELS DE TIERS

a. Appels 2020 en nombre et en ratio

Sur l'ensemble des territoires concessionnaires du SDEF, le concessionnaire a reçu, sur 2020, 121 appels de tiers pour au total 3 788 clients ; soit un ratio de 31,9 pour 1000 clients.

Ce même ratio est également calculé ci-après par concession. On constate ainsi des taux qui varient à l'intérieur d'une plage large allant de 0 (pour les 4 concessions de Clohars-Fouesnant, Henvic, La Forest-Landerneau et Saint-Yvi) à 84,7 pour Clohars-Carnoët/Moëlan-sur-Mer avec 10 appels sur 2020 dont 7 portant sur des interventions de sécurité.

Nombre d'appels de tiers pour 1000 clients par concession en 2020

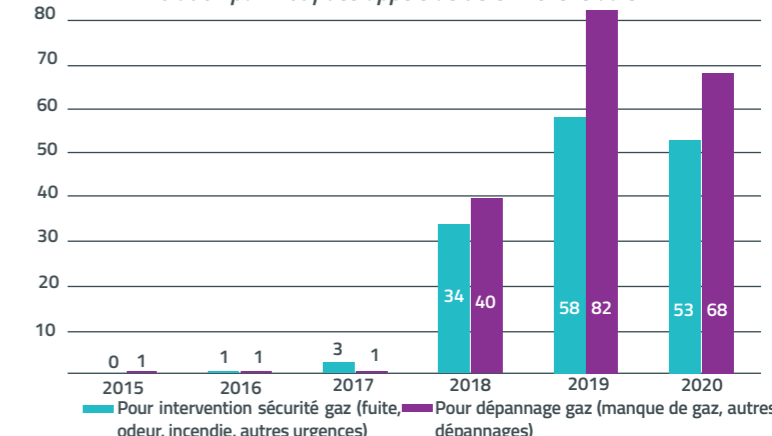


b. Evolution par motif des appels de tiers

On rappellera que les appels de tiers peuvent porter sur des demandes de dépannage (manque de gaz ou autres) ou d'intervention de sécurité (fuite/odeur, incendie/explosion ou autres).

L'évolution en nombre de ces 2 motifs d'appels à l'échelle du SDEF est détaillée ci-après :

Evolution par motif des appels de tiers - Échelle du SDEF



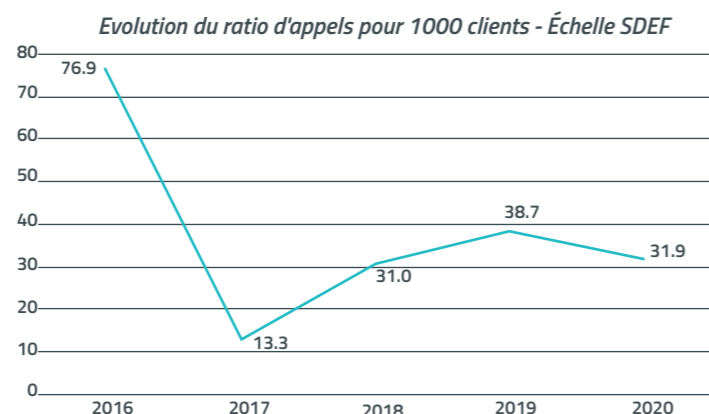
Il est rassurant de constater qu'en 2020 et pour la première fois, malgré une progression du nombre de clients, les appels de tiers ont diminué, et ce, quel que soit le motif.

c. Evolution du ratio des appels pour 1000 clients

En revanche, comme pour les incidents, la progression des appels constatée jusqu'en 2019 pour les 2 catégories de motifs reste à relativiser au vu de l'élargissement du périmètre de compétence gaz du SDEF et donc de l'accroissement du nombre de clients.

Il est donc là encore important pour comparer « toute chose égale par ailleurs » de revenir au ratio du nombre d'appels pour 1000 clients.

On constate ainsi qu'après une année 2017 à son plus bas niveau (13,3), cet indicateur repart à la hausse sur 2018 et 2019 avec des valeurs respectivement à 31 et 38,7. Mais 2020, le taux s'améliore de nouveau pour retrouver une valeur proche de celle de 2018.

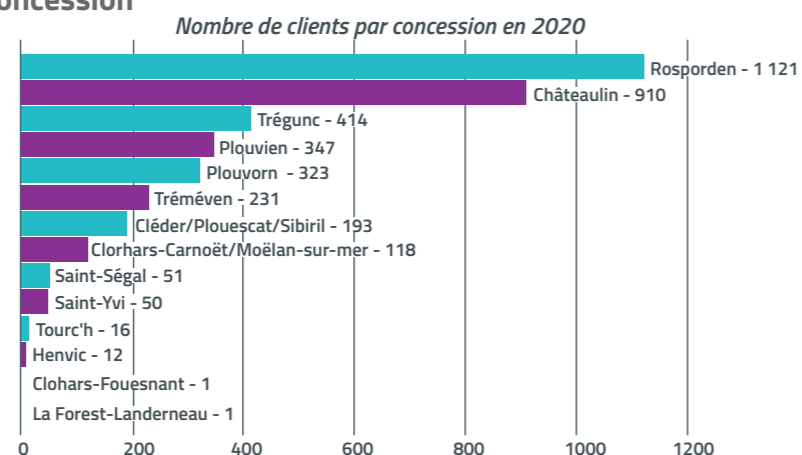


IV. LE DOMAINE CLIENTÈLE

1. LES CLIENTS

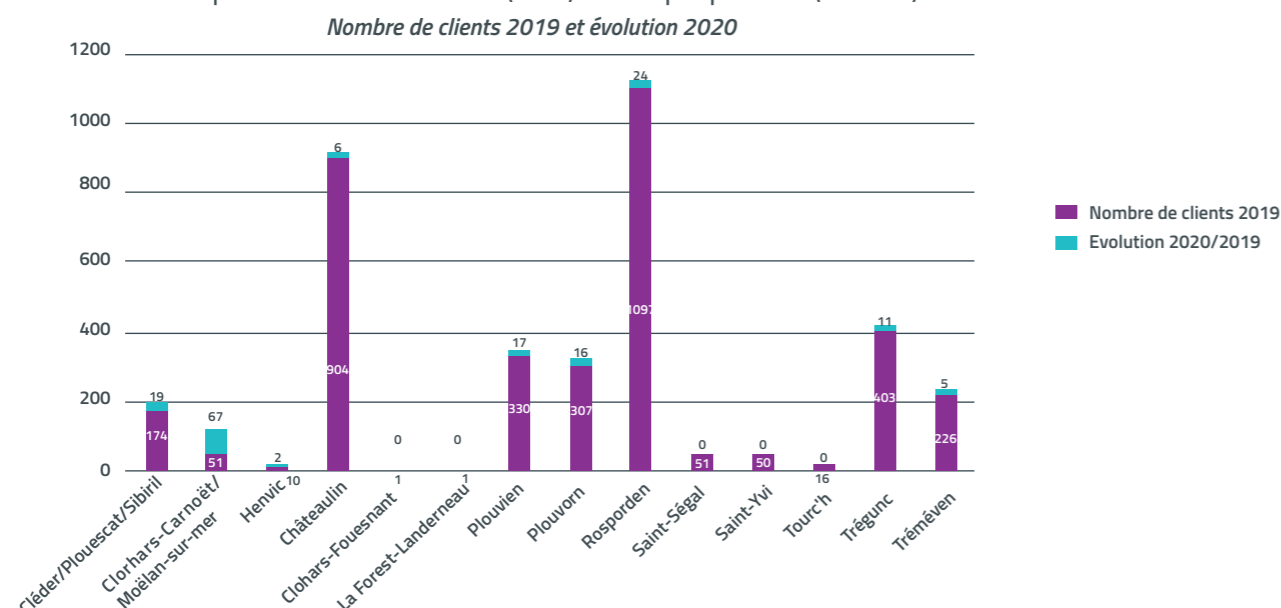
a. Clients en 2020 et leur répartition par concession

A fin 2020, les 14 concessions gaz pour lesquelles le SDEF est AODG regroupent au total 3 788 clients consommateurs. La répartition de ces données par contrat est détaillée ci-après :

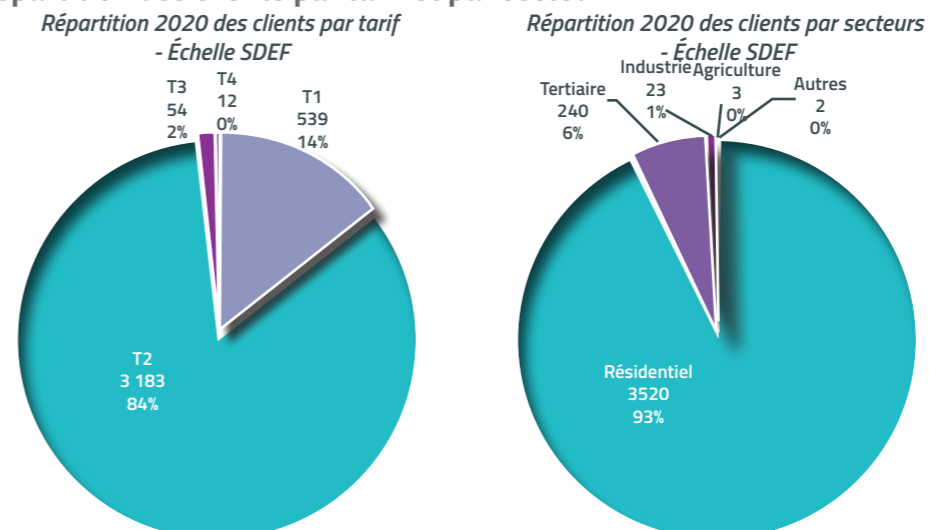


b. Evolution 2020/2019 des clients pour chaque contrat

Au global, à l'échelle du SDEF, on compte 167 clients de plus en un an ; soit une progression de 4,6%. Comme le montre ci-dessous les histogrammes empilés établis par contrat, c'est la concession de Clorhars-Carnoët/Moëlan-sur-Mer qui connaît, de par son développement en cours, la plus forte progression de consommateurs que ce soit en nombre (+67) ou en proportion (+131%).



c. Répartition des clients par tarif et par secteur

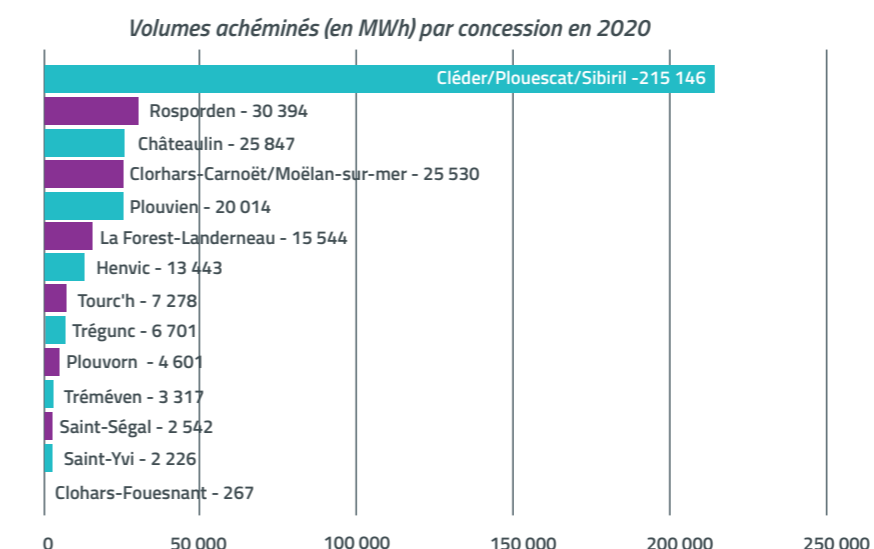


Option Tarifaire	Description
T1	<6MWh/an
T2	de 6 à 300 MWh/an
T3	de 300 à 5 000 MWh/an
T4	>5 000MWh/an

On constate ainsi qu'à l'échelle du SDEF, les clients sont très majoritairement résidentiels (à 93%) et ont opté pour 84% d'entre eux pour le tarif T2.

2. LES CONSOMMATIONS

a. Consommation en 2020 et leur répartition par concession



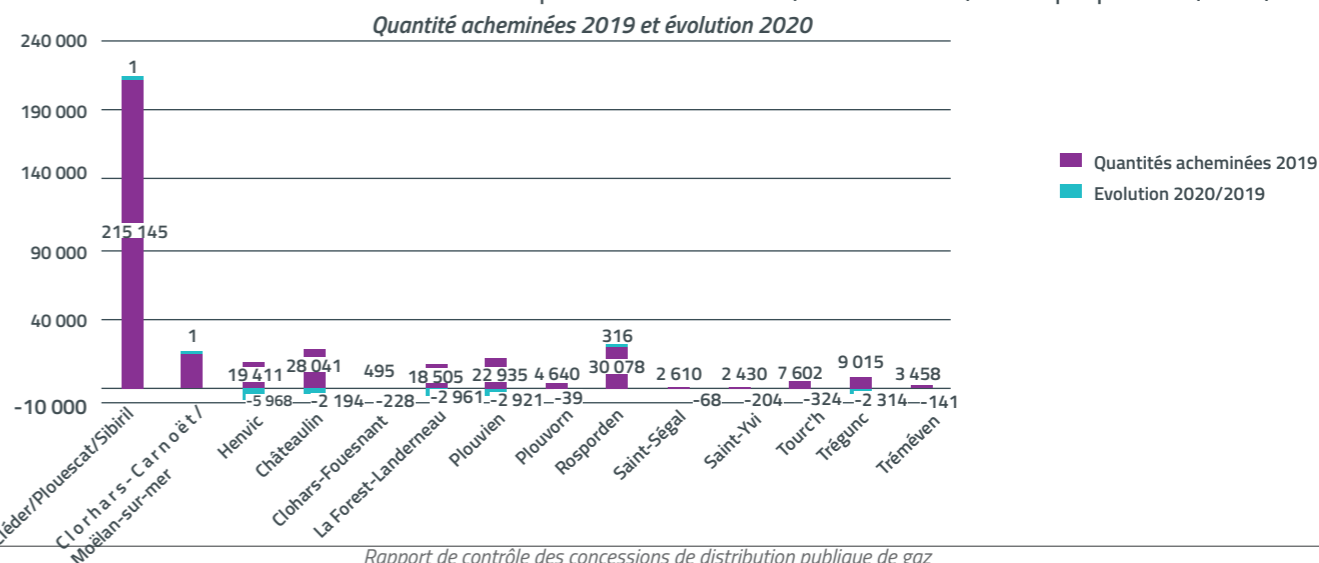
A fin 2020, les 14 concessions gaz pour lesquelles le SDEF est AODG représentent un volume total de gaz acheminé de 372 850 MWh. La répartition de ces données par contrat est détaillée ci-après :

On observe ainsi que le contrat de Cléder / Plouescat / Sibiril couvre à lui seul près de 58% des consommations à l'échelle du SDEF.

b. Evolution 2020/2019 des consommations pour chaque contrat

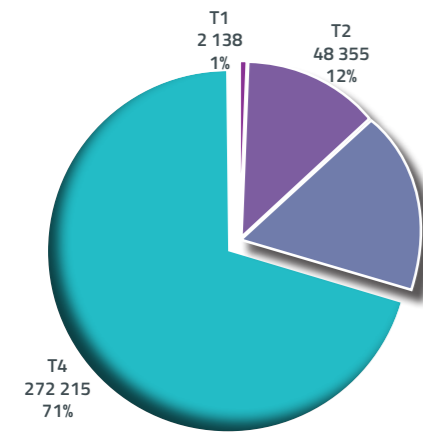
Au global, à l'échelle du SDEF, les volumes acheminés ont diminué de 17 044 MWh entre 2020 et 2019, soit un recul de 4,4% en un an.

Comme le montre ci-dessous les histogrammes empilés établis par contrat, c'est la concession d'Henvic qui connaît la plus forte décroissance des consommations que ce soit en valeur (-5 968 MWh) ou en proportion (-31%).

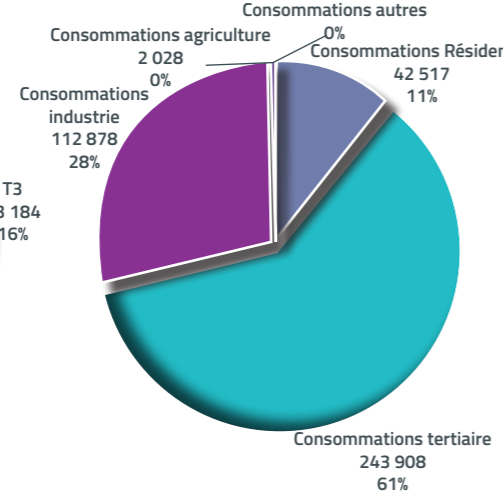


c. Répartition des consommations par tarif et par secteur

Répartition 2020 des consommations (en MWh) par tarif - Échelle SDEF



Répartition 2020 des consommations (en MWh) par secteurs - Échelle SDEF

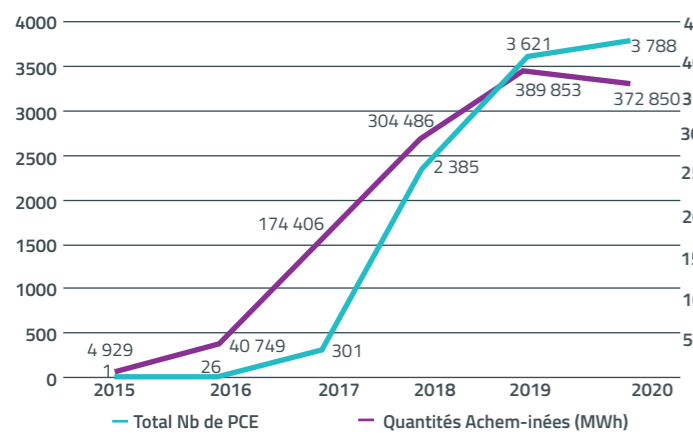


On constate ainsi qu'à l'échelle du SDEF et à la différence des clients dont, il faut le rappeler, 93% sont résidentiels, les consommations sont majoritairement associées à des activités tertiaires (à 61%) et relèvent, principalement (à 71%) et assez logiquement, de l'option tarifaire T4 correspondant à la tranche de consommation annuelle la plus élevée (> 5 000 MWh/an).

d. Evolution clients/consommations sur plusieurs années

Le graphique ci-après permet de visualiser l'évolution du nombre de clients et des consommations depuis 2015 et à l'échelle du SDEF ; avec, il faut le rappeler, un périmètre d'AODG qui, à l'exception de l'exercice 2020, n'a cessé de s'élargir (avec le démarrage de nouveaux contrats de DSP ou le transfert régulier au SDEF de la compétence gaz par des communes sous contrats historiques).

Evolution du nombre de clients et des consommations (en MWh) - Échelle SDEF



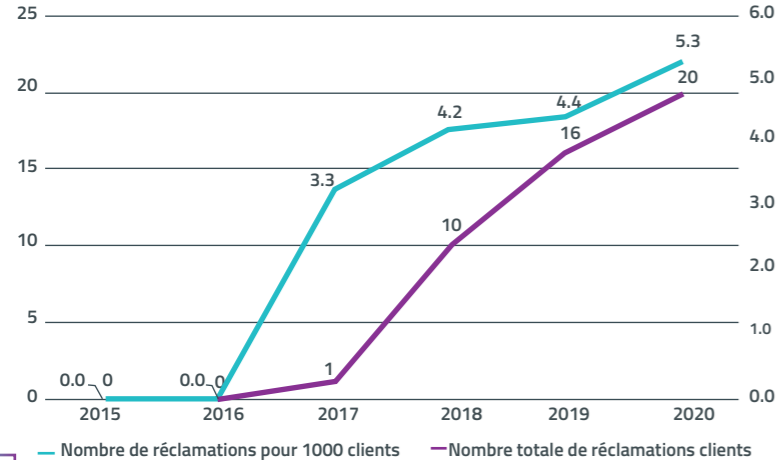
On constate ainsi que les consommations comme les clients ont progressé jusqu'en 2019 inclus.

En 2020, en revanche, alors que, même à périmètre constant, le nombre de consommateurs continuent de croître (+4,6%), les volumes acheminés connaissent, eux, une baisse de -4,4%. Ce recul est le reflet d'une double conjonction : les confinements liés à la crise du COVID 19 qui ont mis à l'arrêt partiellement, voire totalement certains secteurs d'activité et un printemps 2020 particulièrement doux qui, malgré un recours massif au télétravail qui aurait pu donner lieu à un rebond significatif des consommations des clients résidentiels, a limité leur besoin en chauffage.

3. LES RÉCLAMATIONS TRAITÉES PAR GRDF

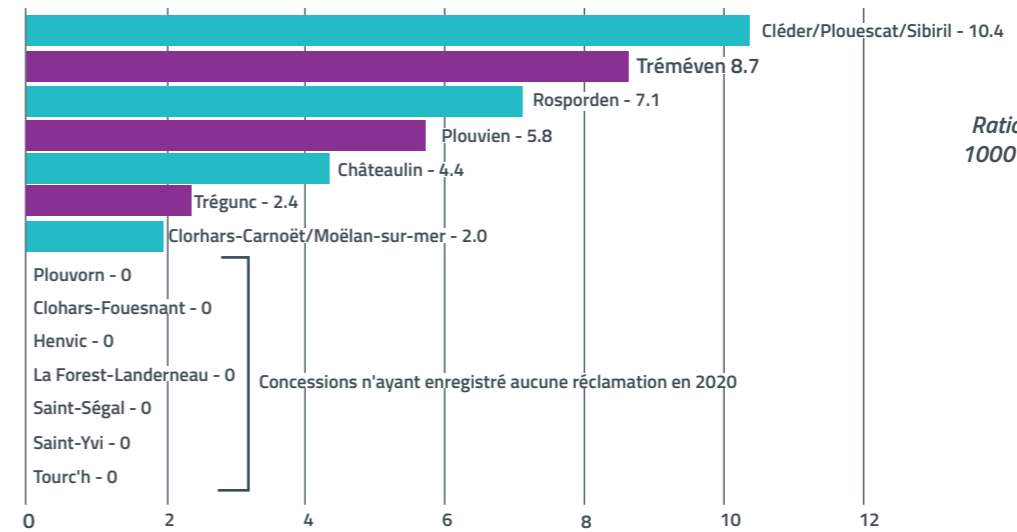
a. Evolution du nombre total des réclamations et du ratio pour 1000 clients

Evolution du nombre de réclamations et ratio pour 1000 clients - Échelle SDEF



N'étant pas à périmètre constant jusqu'en 2019, il est important d'analyser la donnée « réclamations » plutôt au travers de son ratio pour 1000 clients. En revanche, en effectuant ce traitement, on constate que, depuis 2016, ce ratio à l'échelle du SDEF ne cesse malheureusement d'augmenter pour atteindre en 2020 un max à 5,3.

A titre de comparaison, ce ratio fluctue dans une plage assez large [0 ; 10,4] pour les différents contrats de concession gaz ; avec un maximum pour la concession Cléder/Plouescat/Sibiril.



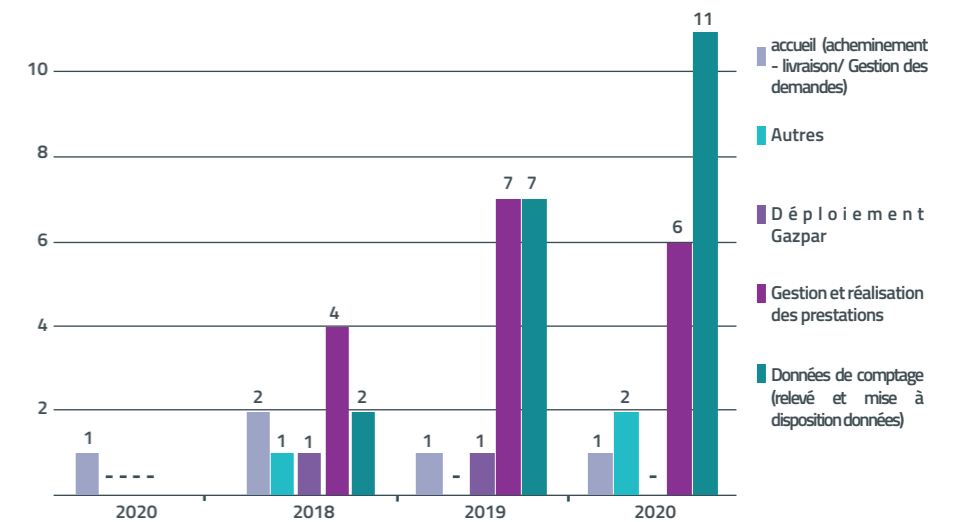
Ratio nombre de réclamations pour 1000 clients par concessions en 2020

b. Répartition par thématique

Voilà 3 exercices que les sujets prédominants des réclamations sont les données de comptage et la gestion/réalisation des prestations.

En revanche, la proportion des réclamations en lien avec la relève est grandissante ; peut-être un dommage collatéral du déploiement du nouveau compteur GAZPAR ; les clients étant potentiellement plus regardants s'agissant de cette donnée suite au changement d'équipement.

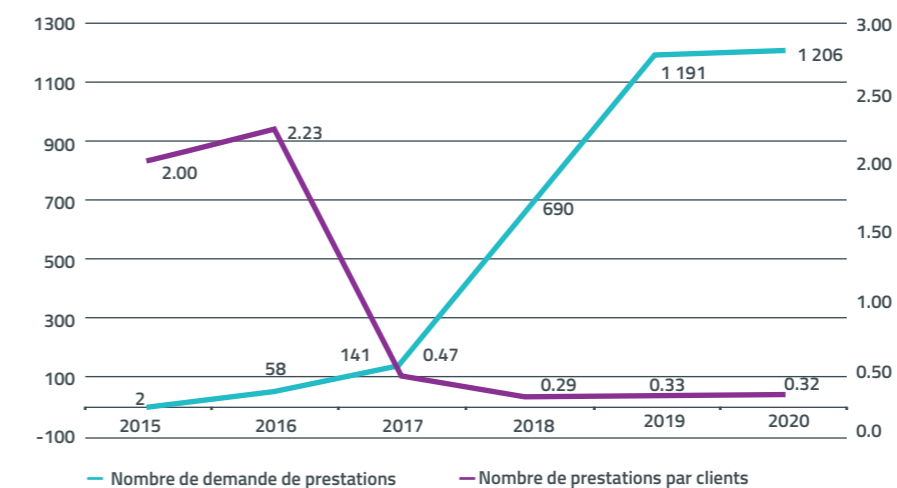
Evolution des réclamations par thématique - Échelle SDEF



4. LES PRESTATIONS DEMANDÉES

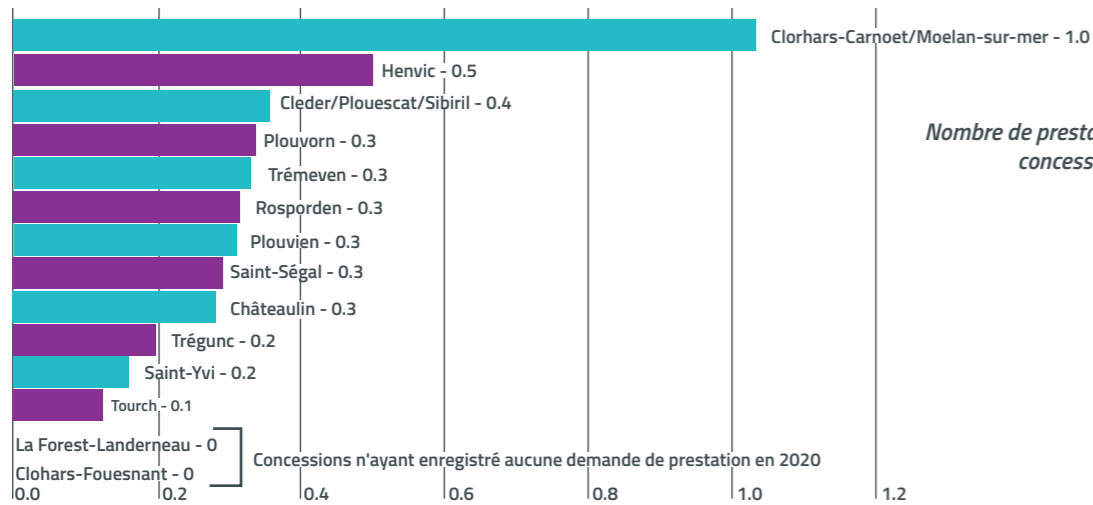
a. Evolution du nombre total de prestations demandées et du ratio par client

Evolution de demandes de prestations et ratio par client - Échelles SDEF



La courbe des demandes de prestations suit une tendance assez similaire à celle du nombre de clients (voir § IV.2.d). Pour autant, le ratio par client connaît, lui, une évolution totalement différente avec une très forte diminution entre 2016 et 2017 et une relative stabilité depuis (autour des 0,30).

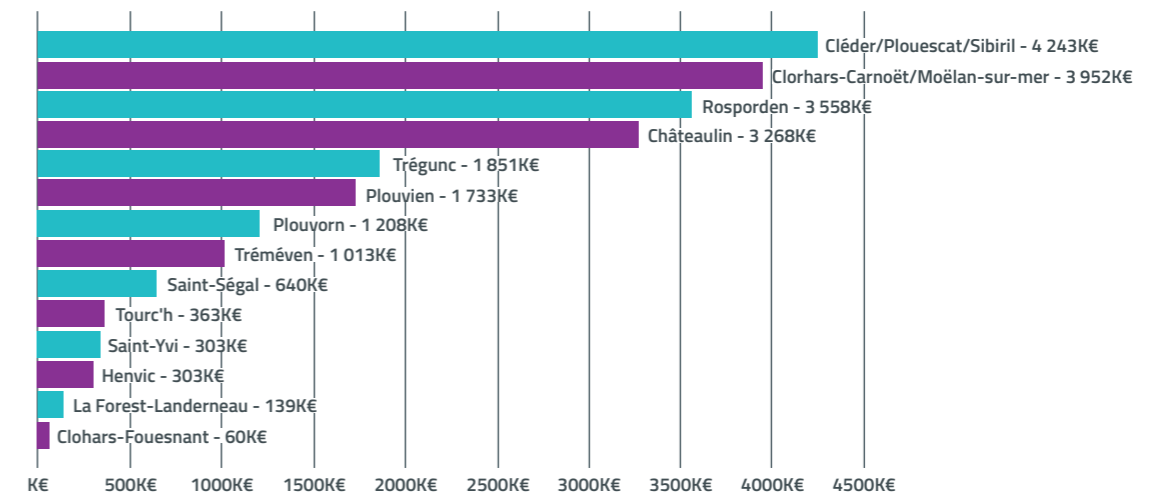
A titre de comparaison, ce même ratio fluctue dans une plage assez large [0 ; 1] pour les différents contrats de concession gaz ; avec un maximum pour la concession Clohars-Carnoët/Moëlan-sur-Mer (probablement en lien avec les nombreuses premières mises en service de ce nouveau contrat dont le réseau et la clientèle raccordée sont en pleine expansion).



Nombre de prestations par client et par concession en 2020

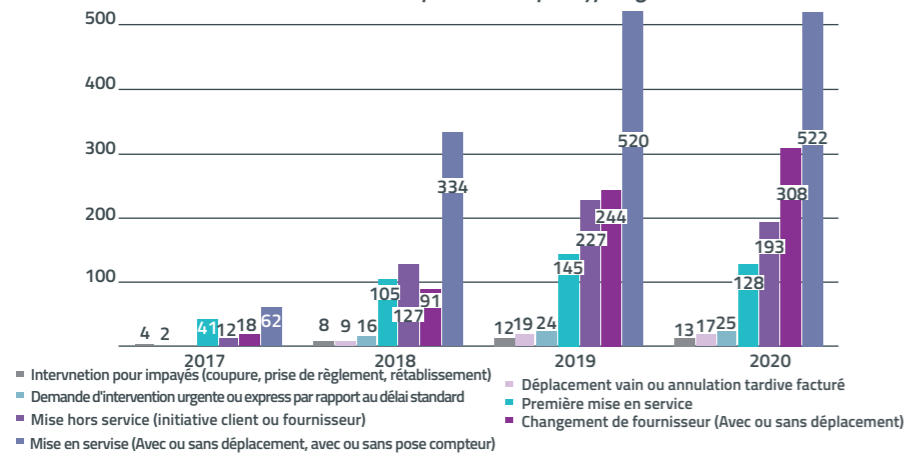
La répartition de cette valeur brute par contrat est détaillée ci-après :

Répartition de la valeur brute des concessions au sein du SDEF au 31/12/2020 (K€)



B. Répartition des demandes de prestations par typologie

Evolution des demandes de prestations par typologie - échelle SDEF

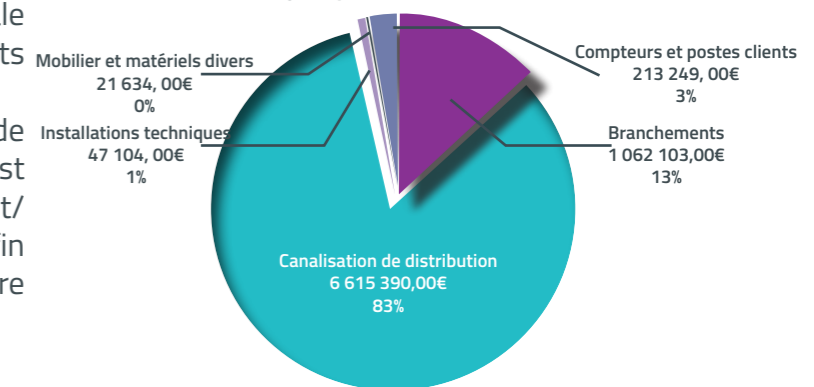


Depuis 2017, les demandes pour mise en service restent prédominantes ; avec notamment en 2020 un poids de 43% des prestations, et ce, sans compter les premières mises en service comptabilisées à part dans le graphique.

3. LA VALEUR NETTE DES OUVRAGES CONCÉDÉS

Pour les contrats de DSP non péréqués, la valeur nette comptable à fin d'année est la valeur initiale financée par GRDF diminuée des amortissements comptables. Sur les 3 contrats de concession relevant de cette catégorie et pour lesquels le SDEF est AODG (Cléder/Plouescat/Sibiril, Clohars-Carnoët/Moëlan-sur-Mer et Henvic), la valeur nette à fin 2020 est de 7,96 M€ et se répartit de la manière suivante :

Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages sur les 3 DSP non péréqués au 31/12/2020



V. VALEUR DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

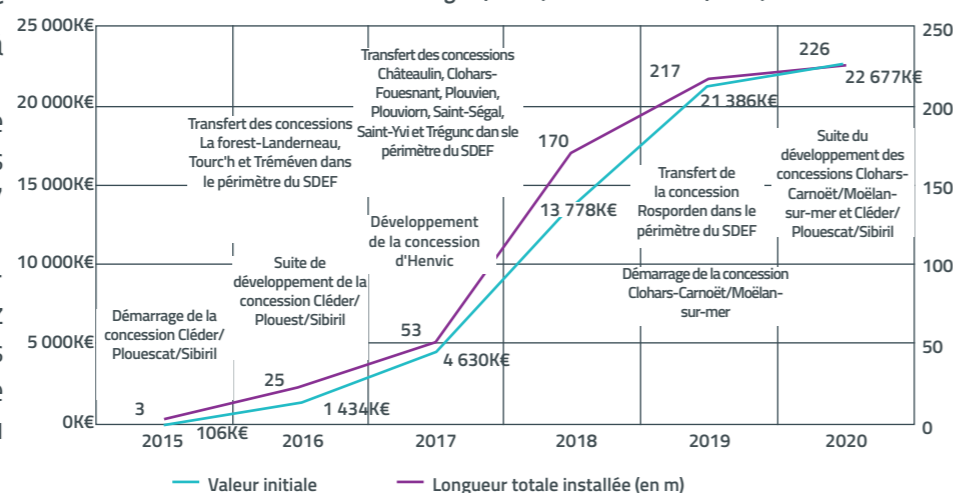
1. DÉFINITION DES OUVRAGES CONCÉDÉS

Conformément aux articles 2 des différents cahiers des charges de concession, les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations fixes affectées à la distribution de gaz naturel existant au moment de la signature de chaque contrat dans le périmètre des concessions ainsi que toutes celles réalisées en cours de concession, notamment les raccordements. Les installations concernant la production, le transport et le stockage du gaz ne font pas partie des concessions.

2. LA VALEUR INITIALE OU BRUTE DES OUVRAGES CONCÉDÉS

Pour rappel, la valeur initiale ou brute correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production. Au 31/12/2020, elle s'élève à l'échelle du SDEF, toutes concessions confondues, à 22,7 M€. Comme le montre le graphique ci-dessous, son évolution suit assez logiquement la progression des linéaires de réseaux en service qu'ils aient été transférés ou construits en cours d'exercice :

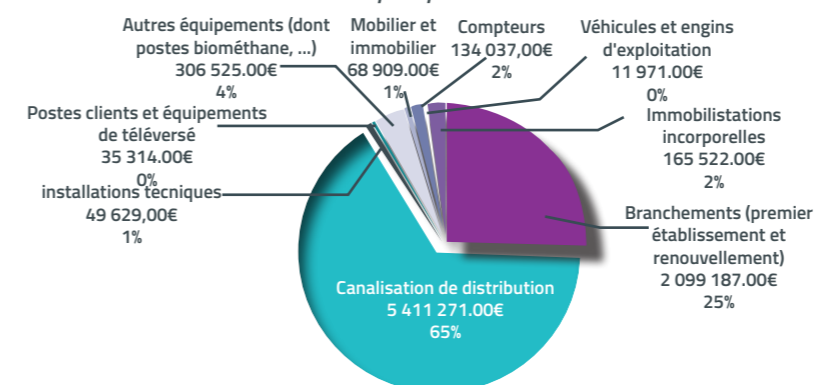
Evolution de la valeur brute des ouvrages (en K€) et des linéaires (en m) -Échelle SDEF



Alors que pour les contrats en zone péréquée, il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture. Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle des concessions concernées.

Ainsi, sur les 11 contrats en zone péréquée du SDEF, la valeur nette ré-évaluée à fin 2020 s'établit à 8,28 M€ et se répartit, quant à elle, comme ci-après :

Répartition de la valeur réévaluée des ouvrages des 11 contrats en zone péréquée au 31/12/2020



En comparant les 2 camemberts, on observe ainsi que le poids des canalisations de distribution est moindre pour les contrats en zone péréquée (65 %) par rapport aux DSP (85%) et que le delta est en partie reporté sur les branchements (25% contre 13% pour les DSP).

4. EVOLUTION DE LA DURÉE DE REMBOURSEMENT DE CERTAINS OUVRAGES

On notera que, dans le cadre de l'ATRD6, la CRE a décidé de réduire la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles/conduites montantes de 45 à 30 ans, à partir du 1er janvier 2020. Cette décision concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée réglementaire d'amortissement entraîne une augmentation des charges d'investissement sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs.

Cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine plus rapide par rapport à la situation précédente.

La durée de remboursement économique des autres actifs reste, quant à elle, inchangée.

VI. COMPTES D'EXPLOITATION

1. CUMUL DES COMPTES D'EXPLOITATION À L'ÉCHELLE DU SDEF

Echelle SDEF	2019	2020	Evolution 2020/2019
Recettes d'Acheminement	2 180 067.00€	2 224 869.00€	2.1%
Part abonnement	525 902.00€	556 444.00€	5.8%
Part consommation	1 014 134.00€	1 066 948.00€	5.2%
Part capacité (+terme distance TP)	573 451.00€	568 748.00€	-0.8%
Part de comsionnement	134 204.00€	118 513.00€	-11.7%
Charges nettes d'exploitation	705 111.00€	943 941.00€	33.9%
Charges d'exploitation brutes	1 058 831.00€	1 180 549.00€	11.5%
Recettes liées aux prestations complémentaires	- 353 715.00€	- 236 604.00€	-33.1%
Recette acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-€	-€	-
Charges d'investissements	1 018 428.00€	1 036 151.00€	1.7%
Charges liées aux investissements de la concession	151 109.00€	195 439.00€	29.3%
Charges liées aux investissements du réseau d'aménagement	15 335.00€	15 335.00€	0.0%
Remboursement économique	420 432.00€	469 417.00€	11.6%
Rémunération de la base d'actifs	431 432.00€	356 135.00€	-17.5%
Résultat avant impôts sur les sociétés	456 523.00€	244 776.00€	-46.4%
Dont impact climatique	15 805.00€	-22 556.00€	-242.7%
Contribution à la péréquation (en zone péréquée)	-88 092.00€	-202 216.00€	129.6%
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés,...)	80 614.00€	53 154.00€	-34.1%

Alors qu'entre 2019 et 2020, les consommations à l'échelle du SDEF ont reculé de 4,4% (voir § IV.2.b), dans le même temps, les recettes d'acheminement ont, elles, progressé de 2,1% ; soutenues par la progression des tarifs de distribution.

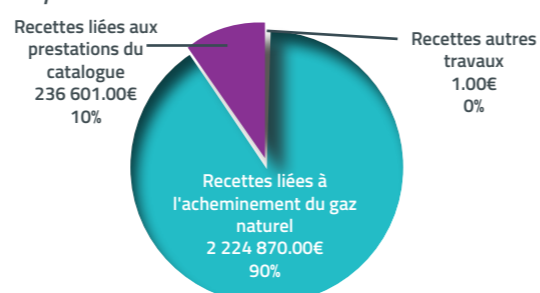
Le résultat avant impôt recule lui de plus de 46% sous l'effet notamment de la hausse des charges d'exploitation (+33,9%).

2. FOCUS SUR LES RECETTES

Dans la version synthétique des comptes d'exploitation présentés dans le paragraphe ci-dessus, seules les données d'acheminement sont mentionnées.

Or, comme le montre le camembert ci-après, elles sont certes très majoritaires avec un poids de 90%, mais 10% des recettes totales restent tout de même liées aux prestations sur catalogue.

Répartition des recettes 2020 - Échelle du SDEF



3. ZOOM SUR LES REDEVANCES DE CONCESSION PARTIES FONCTIONNEMENT DITES R1

Le syndicat réalise chaque année un contrôle des redevances de concession parties fonctionnement, (dites R1) versées par GRDF.

En 2020, le calcul de ces redevances, intégrées dans les charges d'exploitation de GRDF, n'a donné lieu à aucune observation de la part du syndicat et leur cumul a représenté un montant global de 36 422,40 €.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Comme plusieurs fois spécifié dans ce rapport, les comparaisons interannuelles se sont avérées difficiles à établir et ont dû être relativisées notamment au vu :

- des multiples évolutions qu'a connu le périmètre « AODG » du SDEF ces dernières années,
 - du développement très marqué de certaines DSP récentes,
 - des différents « statuts » des concessions : en zone péréquée ou non,
 - des contrastes entre contrats en terme de clientèle ; que ce soit du point de vue de la typologie ou du nombre.
- La période 2019/2020 reste la plus représentative à l'échelle du SDEF car elle correspond à une constance dans le nombre de concessions suivies et à une relative stabilité des linéaires exploités et du nombre de clients desservis.

Pour compléter l'approche multi-contrat développée dans ce rapport et éviter certains des biais décrits plus haut, des fiches de synthèse par commune et par concession ont été établies par le SDEF. Elles sont jointes en annexe du présent document.